
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Lundi 9 septembre 2013, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Denis Menoud*, *M^{mes} Michèle Rouillet* et *Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettres des 29 et 30 août 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil en séance ordinaire pour lundi 9 septembre, à 17 h, et en séances extraordinaires pour lundi 9 septembre, à 20 h 30, et mardi 10 septembre 2013, à 0 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, tout en souhaitant que vous ayez eu une excellente pause estivale, j'ouvre cette séance consacrée au projet de budget 2014. J'espère que nous aborderons ce débat dans un esprit constructif – vif, certainement... – et respectueux, comme sont en droit de l'attendre les habitants de notre ville; et cela, malgré les échéances électorales qui nous attendent. Je commencerai par quelques communications.

Nous avons appris le décès de notre ancienne collègue M^{me} Silvia Machado, élue au Conseil municipal sur la liste du Parti socialiste en 2007 et 2011. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M^{me} Silvia Machado.

Nous adressons également nos sincères condoléances à notre collègue M. Pierre Gauthier, dont la mère est décédée à la mi-juillet.

Nous avons appris le décès de M. Noël Louis, ancien président du Conseil municipal. M. Louis a été élu en 1963, 1967 et 1971 sur la liste du Parti indépendant chrétien-social, puis en 1975 sur la liste du Parti démocrate-chrétien. Il a accédé à la fonction de président en 1969. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Noël Louis.

Enfin, nous avons appris le décès de M. Thierry-Pierre Graindorge, photographe, que nous connaissions tous bien. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Thierry-Pierre Graindorge.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence à la mémoire des personnes disparues que je viens d'évoquer.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Le président. Nous donnons lecture de la lettre de démission de M. Thierry Sticher de la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale, adressée à la présidente de ladite commission, M^{me} Christiane Olivier.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 juin 2013

Madame la présidente,

Je viens par la présente vous informer que, pour des raisons personnelles, je me vois contraint de démissionner de la commission de réclamation.

Je regrette cette décision.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Thierry Sticher
Avocat

Le président. Nous donnons lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M. Julien Cart.

Lecture de la lettre:

Genève, le 27 août 2013

Monsieur le président,

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma démission du Conseil municipal à partir de cette date.

Le cœur a sa politique que la politique ne connaît pas. Dorénavant, je vais habiter dans le canton de Vaud et ne pourrai donc plus mener à bien mon mandat électoral.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

Julien Cart

Le président. A présent, nous félicitons Julide et Patrick Turgut Bandelier pour la naissance de leur fille Zoé, le 19 juillet 2013. (*Applaudissements.*)

Enfin, j'annonce aux membres des équipes qui ont participé au Beachtour, le 9 mai dernier, ainsi qu'au tournoi interservices de football du 14 juin que des dons d'honneur leur seront distribués par les huissiers pendant cette séance.

3. Prestation de serment de M^{me} Delphine Wuest, remplaçant M. Julien Cart, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Delphine Wuest est assermentée. (Applaudissements.)

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-310, «Pour un modèle réaliste de réseau de tram à 5 lignes»;
- P-311, «Pour soutenir l'agrandissement de la Maison internationale des associations»;
- P-312, «Résiliation de bail de M^{me} Simi, rue Sillem 2».

Projets de délibérations**Le conseil municipal,**

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Délibération 1. - Budget administratif et mode de financement*Article premier. - Budget de fonctionnement*

	CHF
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à.....	1'169'891'716
sous déduction des imputations internes de.....	37'173'173
soit un total des charges nettes de	1'132'718'543
et les revenus à	1'144'685'162
sous déduction des imputations internes de	37'173'173
soit un total des revenus nets de	1'107'511'989

L'excédent de charges présumé s'élève à CHF 25'206'554.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	100'000'000
recettes.....	0
investissements nets	100'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses	30'000'000
recettes.....	0
investissements nets	30'000'000
c) total	
dépenses	130'000'000
recettes.....	0
investissements nets	130'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
a) patrimoine administratif		
investissements nets.....		100'000'000
amortissements ordinaires.....	80'158'350	
moins déficit du budget de fonctionnement.....	25'206'554	
autofinancement.....	54'951'796	
Insuffisance de financement.....	45'048'204	
b) patrimoine financier		
investissements nets.....		300'000'000
amortissements (autofinancement).....	3'728'129	
Insuffisance de financement.....	26'271'871	
c) total		
investissements nets.....		130'000'000
amortissements ordinaires.....	83'886'479	
moins déficit du budget de fonctionnement.....	25'206'554	
autofinancement.....	58'679'925	
Insuffisance de financement.....	71'320'075	

Article 4. - Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à CHF 25'206'554 correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Le conseil municipal,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Délibération 2. - Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2014, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Délibération 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2014 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération 1, article 3, arrondi à CHF 71'000'000, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2014, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE « VILLE DE GENÈVE »	9	1
1.1	Le mot de la magistrate en charge des finances	9	1.1
1.2	chiffres clés et principales évolutions	10	1.2
1.3	Projet de budget par politique publique	28	1.3
2	PROJET DE BUDGET DES DÉPARTEMENTS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	45	2
2.1	Autorités	45	2.1
2.2	Finances et logement	57	2.2
2.3	constructions et aménagement	79	2.3
2.4	culture et sport	93	2.4
2.5	Environnement urbain et sécurité	119	2.5
2.6	cohésion sociale et solidarité	137	2.6
3	ANNEXES	168	3
3.1	Projet de délibérations	168	3.1
3.2	présentations « légales »	171	3.2
3.3	Lexique	179	3.3

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE « VILLE DE GENÈVE »

1.1 LE MOT DE LA MAGISTRATE EN CHARGE DES FINANCES

Le conseil administratif (CA) envisage le budget comme un processus évolutif, fruit d'un travail commun et d'une approche concertée avec le conseil municipal (CM). c'est pourquoi, à l'issue d'un premier examen par le CM, le CA pourra retravailler sa copie en fonction des préoccupations exprimées et de la possible évolution conjoncturelle.

Le projet de budget 2014 se décline comme suit :

une ville soucieuse des familles : dès septembre 2014, les élèves du cycle moyen du primaire devront se rendre à l'école le mercredi matin. cela engendrera une charge de travail supplémentaire. Le CA propose donc une augmentation du budget consacré aux patrouilleurs et patrouilleuses scolaires qui travailleront désormais le mercredi (+230'000.- FRS) ainsi que la création de 3 postes de concierges (+100'000.- FRS). Par ailleurs, afin d'assurer l'accueil continu des élèves, il propose une augmentation de son financement du groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (+1.3 mio). Parallèlement, l'exécutif soutient le développement du label Genève terre avenir dans les restaurants scolaires (+100'000.- FRS) et investit dans leurs équipements (+60'000.- FRS). Enfin, pour répondre à la demande croissante de prise en charge des enfants, le CA propose une augmentation de la subvention destinée à la création de nouvelles places dans les institutions de la petite enfance (+3.5 mios pour 132 places).

une ville qui s'adapte aux nouvelles technologies : depuis quelques années, l'usage des technologies de l'information et de la communication se généralise. Les exigences légitimes de la population augmentent rapidement. L'administration se doit d'y répondre de manière efficace. Le déploiement du wifi en ville de Genève, comme le développement d'une véritable e-administration facilitant les démarches des citoyen-ne-s, accroissent considérablement la charge de travail au sein de la direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Pour faire face à cette évolution, le CA propose la création de 12 postes (+1.6 mio) au sein de la DSIC.

une ville plus sûre : pleinement conscient du rôle joué par la police de proximité et afin de répondre à la feuille de route du conseil administratif - qui vise un effectif de 200 agent-e-s de police municipale (APM) à l'horizon 2015 -, le CA propose la création de 19 nouveaux postes d'APM (+1.8 mio) en 2014. La sécurité apparaît donc comme étant au centre des préoccupations de l'exécutif.

une ville de culture et de sport : en prévision de l'ouverture au public en octobre 2014 du nouveau musée d'ethnographie de Genève, le CA propose la création de 7 postes (+0.3 mio) pour l'accueil et la médiation culturelle ainsi que l'augmentation des montants alloués pour diverses prestations externes (+1.2 mio) dont la sécurité, le nettoyage du musée et les expositions. Par ailleurs, il souhaite soutenir la valorisation auprès d'un large public de la collection du Fonds d'art contemporain de la ville (+100'000.- FRS) et promouvoir davantage les jeunes espoirs sportifs (+100'000.- FRS).

une ville qui préserve son patrimoine : le conseil administratif sait l'importance de soigner son patrimoine pour en prémunir la valeur, tout comme pour véhiculer une image attractive de la ville. Dès lors, il propose une augmentation globale de 5.0 mios allouée à ce poste, afin de préserver à la fois le patrimoine public municipal, mais également le patrimoine locatif et administratif.

1.1

1.2 CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS**1.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

COMPTES 2012		BUDGET 2013	
COMPTE ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'090'077'916.49		1'103'996'342
1'013'009'215.80		1'023'886'163	
67'600'878.46		80'103'049	
7'220'448.57		0	
1'087'830'542.83	1'090'077'916.49	1'103'989'212	1'103'996'342
42'446'038.54	42'446'038.54	37'111'488	37'111'488
1'130'276'581.37	1'132'523'955.03	1'141'100'700	1'141'107'830
2'247'373.66		7'130	
1'132'523'955.03	1'132'523'955.03	1'141'107'830	1'141'107'830
dépenses	recettes	dépenses	recettes
148'176'408.41	20'580'188.80	90'000'000	
26'768'287.60	1'691'394.35	20'000'000	
	152'673'112.86		110'000'000
174'944'696.01	174'944'696.01	110'000'000	110'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
127'596'219.61		90'000'000	
25'076'893.25		20'000'000	
	71'905'299.47		76'799'549
	2'916'027.56		3'303'500
	2'247'373.66		7'130
	77'068'700.69		80'110'179
	2'082'207.38		
	79'150'908.07		80'110'179
	73'522'204.79		29'889'821
152'673'112.86	152'673'112.86	110'000'000	110'000'000
VARIATION DE FORTUNE			
	53'608'712.76		13'200'451
	22'160'865.69		16'696'500
	-73'522'204.79		-29'889'821
2'247'373.66*		7'130*	
2'247'373.66	2'247'373.66	7'130	7'130

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)
Budget 2014

917

PROJET DE BUDGET 2014		
CHF		
Fonctionnement	charges	revenus
Revenus		1'107'511'989
charges	1'048'832'064	
Amortissements	83'886'479	
Amortissements complémentaires	0	
total net des charges et revenus	1'132'718'543	1'107'511'989
Imputations internes	37'173'173	37'173'173
total brut des charges et revenus	1'169'891'716	1'144'685'162
excédent de charges (*revenus)		25'206'554
	1'169'891'716	1'169'891'716
investissements	dépenses	recettes
Investissements du patrimoine administratif	100'000'000	
Préfinancement sur patrimoine administratif		
Investissements du patrimoine financier	30'000'000	
Préfinancement sur patrimoine financier		
Investissements nets		130'000'000
	130'000'000	130'000'000
	dépenses	recettes
Investissements nets du patrimoine administratif	100'000'000	
Investissements nets du patrimoine financier	30'000'000	
Amortissements du patrimoine administratif		80'158'350
Amortissements du patrimoine financier		3'728'129
excédent de revenus du compte de fonctionnement		-25'206'554
Autofinancement		58'679'925
Préfinancement sur patrimoine administratif		
total financement des investissements		58'679'925
Insuffisance de financement		71'320'075
	130'000'000	130'000'000
Augmentation du patrimoine administratif		19'841'650
Augmentation du patrimoine financier		26'271'871
Insuffisance de financement		-71'320'075
diminution de la fortune (*Augmentation)	-25'206'554	
	-25'206'554	-25'206'554

1.2

En tenant compte des résultats du budget 2013 et du projet de budget 2014, la fortune au 31 décembre 2014 est estimée à CHF 961'190'422

1.2.2 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

en milliers de francs	PB 2014	B 2013	ÉCARTS	%	C 2012
charges	1'169'892	1'141'101	28'791	3%	1'130'277
30 charges de personnel	470'610	461'268	9'343	2%	451'169
31 biens, services et marchandises	207'007	196'370	10'637	5%	198'830
32 intérêts passifs	25'501	26'177	-676	-3%	29'137
33 Amortissements	101'398	97'615	3'783	4%	91'660
330 Amortissements ordinaires du PF	3'728	3'304	425	13%	2'916
331 Amortissements ordinaires du PA	80'158	76'800	3'359	4%	64'685
332 Amortissements complémentaires du PA				--	7'220
334 Pertes sur débiteurs	17'512	17'512			16'838
34 contributions à d'autres collectivités	35'802	42'632	-6'830	-16%	35'778
35 dédommagements à des collectivités publiques	50'276	48'827	1'449	3%	47'547
36 subventions accordées	242'048	231'100	10'948	5%	233'572
360 subventions accordées - confédération	503	503			503
361 subventions accordées - cantons	10'495	10'551	-57	-1%	9'809
362 subventions accordées - communes	85	87	-2	-2%	100
363 subventions accordées - propres établissements	6'292	6'319	-27	0%	6'289
364 subventions accordées - sociétés d'économie mixte	2'133	2'056	77	4%	2'047
365 subventions accordées - institutions privées	202'205	191'359	10'846	6%	194'906
366 subventions accordées - personnes physiques	14'842	14'765	77	1%	14'938
367 subventions accordées - étranger	5'494	5'460	34	1%	4'980
37 subventions redistribuées	75		75	--	76
38 Attribution aux financements spéciaux				--	62
39 imputations internes	37'173	37'111	62	0%	42'446
REVENUS	1'144'685	1'141'108	3'577	0%	1'132'524
40 impôts	871'353	866'829	4'524	1%	828'524
400 impôts sur le revenu et la fortune	583'894	579'735	4'159	1%	563'187
401 impôts sur le bénéfice et le capital	155'112	150'859	4'253	3%	128'826
406 impôts sur les chiens	300	200	100	50%	321
408 Fonds de péréquation (personnes morales)	17'047	16'035	1'012	6%	15'077
409 Taxe professionnelle communale	115'000	120'000	-5'000	-4%	121'113
42 revenus des biens	151'526	152'801	-1'275	-1%	159'979
43 revenus divers	43'067	44'441	-1'374	-3%	58'338
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	1'450	1'450			1'690
45 dédommagements de collectivités publiques	28'022	27'966	57	0%	29'843
46 subventions acquises	12'018	10'509	1'509	14%	11'465
47 subventions à redistribuer	75		75	--	76
48 prélèvements sur les financements spéciaux				--	163
49 imputations internes	37'173	37'111	62	0%	42'446
RÉSULTAT	-25'207	7	-25'214	-354%	2'247

1.2

1.2.3 ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS DES CHARGES

chapitre 30 : charges de personnel (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
470.6	461.3	451.2	+ 9.3	+ 2.0%	+ 19.4	+ 4.3%

dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB2014	(B2013)	(C2012)
300 Autorités et commissions	2.1	+ 0.0	+ 0.1
301 traitement du personnel	368.8	+ 9.2	+ 17.4
303 Assurances sociales	31.1	+ 1.3	+ 2.8
304 caisse de pensions et prévoyance	47.1	+ 0.6	+ 1.8
305 Assurances maladie et accident	8.6	+ 0.0	+ 0.7
306 prestations en nature	3.6	+ 1.1	+ 1.3
307 prestations aux pensionnés	2.5	- 2.8	- 5.0
308 personnel intérimaire	1.9	- 0.2	- 0.7
309 autres charges de personnel	4.9	+ 0.1	+ 1.1

ce chapitre enregistre la progression annuelle liée aux mécanismes salariaux ordinaires, étant précisé que l'indexation des salaires des employé-e-s de la ville a été estimée pour 2014 à 0.5 %, tout comme elle figurait au projet de budget 2013 déposé.

Le gel des postes vacants reste budgété, comme en 2013, à hauteur de -11.0 mios.

Le coût des mécanismes salariaux, en comparaison avec le budget 2013, se détaille de la manière suivante :

- octroi d'annuités : +2.3 mios
- postes créés partiellement en 2013 : +2.3 mios
- Allocations pour enfant prévues par le statut du personnel : +2.1 mios
- indexation présumée à 0,5 % : +1.8 mio
- cotisations aux allocations familiales : + 0.8 mio

soit un total de 9.3 mios.

En 2014, la prise en charge de l'amortissement d'un montant versé à la CAP en vue de l'indexation des rentes (3.2 mios) prend fin.

Le transfert du personnel de la CAP amène également une économie sur ce groupe de comptes de 3.5 mios. À noter que cette économie trouve son corollaire dans l'absence des revenus issus de la refacturation de ces charges à la CAP.

par ailleurs, 52.5 nouveaux postes sont demandés pour un montant de 4.1 mios de francs (détail page 37).

chapitre 31 : biens, services et marchandises (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
207.0	196.4	198.8	+ 10.6	+ 5.4%	+ 8.2	+ 4.1%

dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

1.2

	PB2014	(B2013)	(C2012)
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	9.0	- 0.2	- 1.1
311 mobilier, machines, véhicules, matériel	6.8	- 0.1	+ 0.4
312 eau, énergie, combustibles	21.9	+ 0.0	- 0.3
313 Achats de fournitures et autres marchandises	14.1	+ 0.8	+ 1.0
314 entretien des immeubles par des tiers	67.5	+ 7.9	+ 4.1
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	10.3	- 0.4	+ 0.9
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.4	- 0.4	- 0.4
317 dédommagements	2.9	+ 0.0	+ 0.3
318 honoraires et prestations de services	60.0	+ 3.0	+ 3.4
319 frais divers	2.1	+ 0.1	- 0.1

en comparaison avec le budget 2013, les charges de biens, services et marchandises s'inscrivent en hausse de 10.6 mios. cette augmentation provient principalement des charges d'entretien ainsi que des honoraires et prestations de services.

relevons les variations notables suivantes :

- Entretien des bâtiments : +5.0 mios
- Entretien des routes : +2.4 mios
- Frais de surveillance : +0.7 mio
- Incinération des déchets : +0.5 mio
- Location de bâtiments administratifs : +0.4 mio.

chapitre 32 : Intérêts passifs (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
25.5	26.2	29.1	- 0.7	- 2.6%	- 3.6	- 12.5%

La politique mise en œuvre par le conseil administratif en matière de gestion de la dette continue de porter ses fruits. La stratégie définie prévoit qu'un tiers de l'encours de la dette soit basé sur les taux courts. elle trouve sa logique dans le fait qu'il existe une corrélation historique entre le niveau des taux courts et la situation conjoncturelle et/ou l'inflation. Au moment où les perspectives conjoncturelles sont mitigées, la charge de la dette continue de diminuer. Le conseil administratif a ainsi profité des taux à très long terme extrêmement bas pour émettre des emprunts publics sur des échéances longues. La baisse du taux moyen permet encore de compenser l'augmentation de l'endettement induite à la fois par l'affaiblissement de l'autofinancement et l'augmentation du niveau des investissements. Le taux moyen de la dette devrait approcher 1.5%.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)
Budget 2014

921

chapitre 33 : Amortissements (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
83.9	80.1	74.8	+ 3.8	+ 4.7%	+ 9.1	+12.1%

Les amortissements sont en augmentation par rapport aux comptes 2012 de 9.1 mios. cette importante augmentation est induite par le rythme élevé des investissements.

Leurs montants sont déterminés objet par objet conformément aux dispositions légales en matière d'amortissements, notamment la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application.

chapitre 334 : pertes sur débiteurs (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
17.5	17.5	16.8	+ 0.0	+ 0.0%	+ 0.7	+ 4.0%

La majeure partie des pertes attendues (15,0 mios) concerne les créances fiscales.

chapitre 34 : contribution à d'autres collectivités (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
35.8	42.6	35.8	- 6.8	- 16.0%	+ 0.0	+ 0.1%

Le chapitre 34 enregistre la compensation financière versée aux communes frontalières ainsi que les effets de la nouvelle péréquation intercommunale. cette compensation s'inscrit en hausse par rapport au budget 2013 (+ 1.4 mio) et s'explique par une progression de la masse salariale des travailleurs et des travailleuses en provenance des communes frontalières.

par ailleurs, les effets de la nouvelle péréquation intercommunale ont été budgétés à hauteur de 2.5 mios, en diminution de 8.2 mios par rapport à 2013. cette diminution de la contribution de la ville de Genève s'explique par l'essoufflement relatif des rentrées fiscales de la ville, en comparaison des autres communes en 2012, base de calcul de la péréquation pour 2014.

chapitre 35 : dédommagements à des collectivités publiques (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
50.3	48.8	47.5	+ 1.4	+ 3.0%	+ 2.7	+ 5.7%

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale en 2010 a marqué la fin des dispositions transitoires contenues dans les lois 9679 et 10077. Les frais de perception intervenus cette année-là ont entraîné une diminution du montant budgété de près de 12.0 mios de francs de 2009 à 2012. ces charges, pour 2014, s'inscrivent en droite ligne de celles budgétées en 2013. L'augmentation s'explique par la hausse des frais de perception budgétés, en lien avec la hausse des recettes fiscales.

1.2

par ailleurs, une augmentation (+1.3 mio) a été budgétée afin de tenir compte du financement additionnel que la ville verse au groupement intercommunal pour l'Animation parascolaire (GIAP). À terme, la part communale directe devra atteindre 90%. La part prise en charge par les communes devrait à nouveau augmenter si le nouveau fonds intercommunal réduit sa participation en 2014. cette hausse sera destinée à faire face à l'augmentation du nombre de prestations délivrées (l'école le mercredi matin et l'accueil continu) ainsi qu'à l'application des mécanismes salariaux aux employé-e-s du GIAP.

chapitre 36 : transferts à des tiers : subventions et allocations (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
242.0	231.1	233.6	+ 10.9	+ 4.7%	+ 8.5	+ 3.6%
-38.4	-37.4	-40.6	- gratuits			
203.6	193.7	192.9	+ 9.9	+ 5.1%	+ 10.7	+ 5.5%

hors gratuits, les subventions prévues par la ville de Genève en 2014 s'inscrivent globalement en augmentation de 9.9 mios par rapport à 2013.

relevons les variations notables suivantes :

- Fonds chômage : +4.0 mios
- nouvelles places d'accueil petite enfance : +3.5 mios
- mécanismes salariaux de la petite enfance : +2.0 mios
- grand théâtre : +0.1 mio.

1.2.4 ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS DES REVENUS

chapitre 40 : impôts (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14–B13		ÉCARTS PB14–C12	
871.4	866.8	828.5	+ 4.5	+ 0.5%	42.8	+ 5.2%

Les rentrées fiscales estimées pour 2014 s'inscrivent dans un environnement conjoncturel contrasté. L'économie suisse fait toujours montre d'une dynamique positive alors que le contexte européen et mondial reste pour le moins incertain. Après la grèce, l'Espagne concentre désormais toutes les inquiétudes. De crises en sauvetages, la zone euro peine à se sortir du cercle vicieux de l'endettement dans lequel elle se trouve.

un des corollaires de cette situation aura été la forte appréciation du franc suisse qui n'a eu de cesse de franchir des niveaux inconnus jusqu'alors, et ce, contre les principales monnaies. Cette importante revalorisation a eu pour effet de mettre sous pression les marges des exportateurs. À l'inverse, les importateurs n'ont répercuté que lentement les baisses de prix d'achat engendrées. Ainsi, la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est négative depuis le début de l'année.

À l'instar de l'année précédente, le département cantonal des finances a communiqué de manière plus diligente les premières estimations fiscales pour 2014, ainsi que les premiers éléments correctifs pour 2012. En sus de sa propre appréciation de la situation, le conseil administratif a donc pu également prendre en compte ces informations dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2014.

Le conseil administratif a établi dans un premier temps ses propres estimations. Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, consiste à évaluer le revenu de l'imposition des personnes physiques réellement produit les années précédentes. Pour cela, le département des finances et du logement dispose de l'estimation de la production de l'exercice 2012 figurant aux comptes et des impôts partiellement produits les années antérieures. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2014, il convient d'estimer également la production pour 2013. Cet exercice

est facilité par l'amélioration de la qualité des informations transmises par le canton.

Il convient également de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs dont l'importance est allée au-delà des prévisions. Aussi, leur neutralisation pour chaque exercice comptable est indispensable afin d'appréhender convenablement la réalité. L'évaluation des revenus fiscaux 2014 est donc basée sur les comptes 2012, diminués des effets des correctifs des années 2001 à 2010, et corrigés des premières estimations de correctifs communiquées par le DF.

Ajoutons à cela que les prévisions fiscales tiennent également compte des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des principales variables économiques (PIB et inflation essentiellement). Ces recommandations découlent notamment d'enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à une expertise minutieuse des membres du groupe, issus de différents domaines professionnels.

S'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2011 et 2012. Ces dernières tiennent compte des différents taux et des reconductions de taxations. Un léger recul de la production de la taxe professionnelle est attendu pour 2014. En cause, la taxation du secteur bancaire portant sur des années moins fastes que précédemment, et également quelques changements intervenus dans la structure des contribuables. Historiquement, ce secteur a toujours été la source des importantes variations constatées, à la hausse comme à la baisse.

Le conseil administratif a ainsi pu élaborer pour la cinquième fois un projet de budget avec, en

sus de ses propres estimations, des prévisions émanant de l'État reçues en cours de processus d'élaboration budgétaire. Le conseil administratif a choisi de retenir les prévisions cantonales pour l'imposition des personnes physiques et des personnes morales.

estimée en 2012 et au regain de la dynamique conjoncturelle positive que connaît le canton de Genève.

1.2

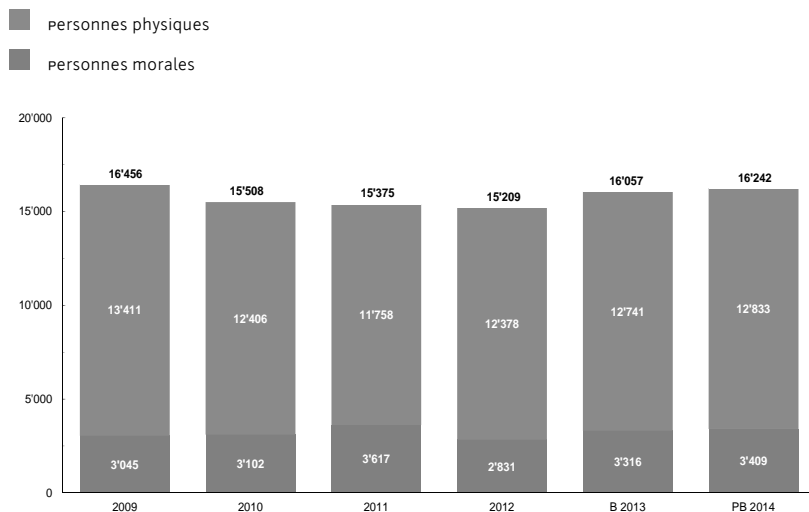
Au final, les revenus des impôts s'inscrivent en augmentation de près de 4,5 millions de francs en comparaison avec le budget 2013. Cette augmentation de revenus est liée à la fois à l'effet de base de la révision à la hausse de la production

ESTIMATION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL 2014

Année (En milliers de francs)	Personnes physiques	Personnes morales	Total
2012			
Production comptabilisée	12'378	2'831	15'209
+/- rectification ¹	- 282	+ 321	+ 39
Production rectifiée	12'096	3'152	15'248
2013			
P.P. croissance + 1.4%	+ 170		+ 170
P.M. croissance + 5.0%		+ 158	+ 158
Production prévisionnelle	12'266	3'310	15'576
2014			
P.P. croissance + 4.6%	+ 567		+ 567
P.M. croissance + 3.0%		+ 99	+ 99
Production prévisionnelle	12'833	3'409	16'242

¹ La rectification relative aux personnes physiques pour 2012 tient compte de la neutralisation des corrections de +21,7 mio liés aux années 2000 à 2010 ainsi que de la première révision 2012, estimée à +8,5 mio. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de +1,3 mio pour les années précédentes, ainsi qu'une première révision 2012 estimée à +15,9 mio.

FIGURE 5 : ÉVOLUTION DES CENTIMES ADDITIONNELS (EN MILLIERS DE FRANCS)



chapitre 42 : revenus des biens (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
151.5	152.8	160.0	- 1.3	- 0.8%	- 8.5	- 5.3%
- 36.3	- 35.5	- 37.7	- revenus des gratuités			
115.3	117.3	122.2	- 2.0	- 1.7%	- 7.0	- 5.7%

Les revenus des biens s'inscrivent en diminution tant par rapport aux comptes 2012 qu'au budget 2013 voté. Les revenus des biens sont composés des revenus de location des immeubles du patrimoine administratif et financier, des redevances d'utilisation du domaine public, de taxes ainsi que des bénéfices sur les placements du patrimoine financier.

relevons les variations notables suivantes :

- bénéfice de l'hôtel métropole et du parc des Eaux-vives : - 1.3 mio.

chapitre 43 : revenus divers (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
43.1	44.4	58.3	- 1.4	- 3.1%	- 15.3	- 26.2%
- 2.2	- 1.8	- 2.9	- revenus des gratuités			
40.9	42.6	55.4	- 1.7	- 4.0%	- 14.5	- 26.2%

1.2

Les revenus divers s'inscrivent en légère diminution par rapport à 2013. Les écarts s'expliquent principalement par la fin de la refacturation des frais de personnel à la CAP (- 3.5 mios) et, par l'augmentation des prestations du personnel en faveur des investissements (+ 1.0 mio).

chapitre 44 : parts et contributions (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
1.5	1.5	1.7	+ 0.0	+ 0.0%	- 0.2	- 14.2%

dans ce chapitre est budgétée la rétrocession de l'assurance incendie au service d'incendie et de secours (1.2 mio) ainsi que la part des recettes cantonales de divers impôts pour un montant de 0.2 mio. ces revenus sont stables par rapport à 2013.

chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
28.0	28.0	29.8	+ 0.1	+ 0.2%	- 1.8	- 6.1%

ce groupe de comptes comprend les participations des communes au SIS et aux bibliobus et des revenus en lien avec l'application de la convention relative aux frais de routes.

chapitre 46 : subventions acquises (en millions de francs)

PB2014	B2013	C2012	ÉCARTS PB14-B13		ÉCARTS PB14-C12	
12.0	10.5	11.5	+ 1.5	+ 14.4%	+ 0.6	+ 4.8%

La subvention versée par le canton prévue dans l'accord portant sur les frais d'entretien des routes augmente de 2.0 mios de francs.

parmi les subventions acquises, relevons celle octroyée par le fonds intercommunal pour le grand théâtre de Genève à hauteur de 2.5 mios de francs. ce même fonds participe également au financement de nouvelles places de crèche, participation budgétée à hauteur de 0.6 mio. La dime du livre ainsi que la part sur les bénéfiques du sport-toto complètent les revenus de ce chapitre.

1.2.5 PLAN DE FINANCEMENT

1.2.5.1 INVESTISSEMENTS

	PB2014		B2013	
	en millions de francs	En %	en millions de francs	En %
patrimoine financier	30.0	23.1	20.0	18.2
patrimoine administratif	100.0	76.9	90.0	81.8
total	130.0	100.0	110.0	100.0

Le conseil administratif a décidé d'une enveloppe annuelle des investissements d'un montant de 130.0 mios, répartis pour 100.0 mios au patrimoine administratif et pour 30.0 mios au patrimoine financier.

FIGURE 6 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

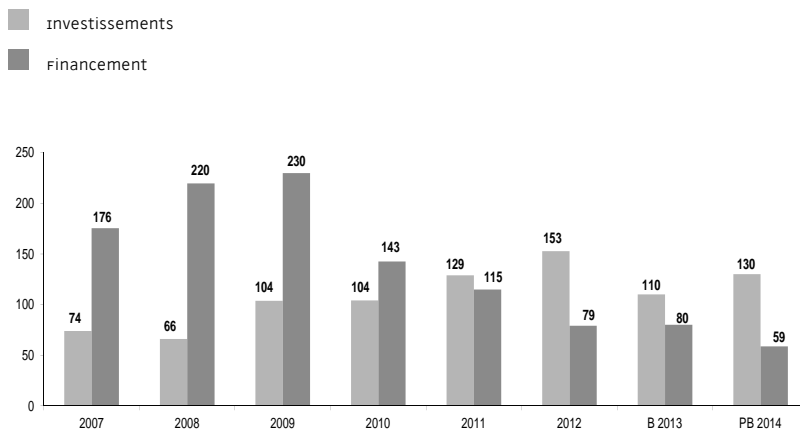
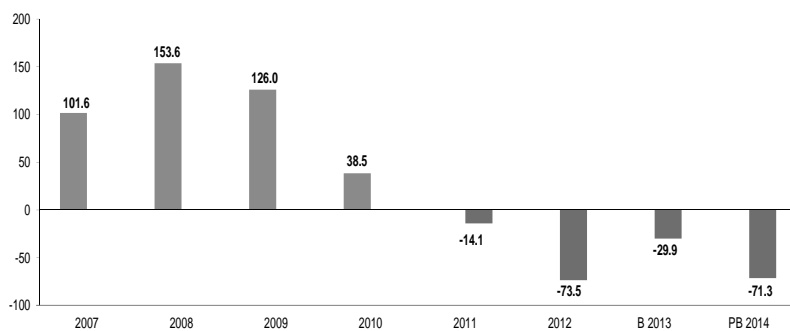


FIGURE 7: EXCÉDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

■ Excédent
■ Insuffisance

1.2



1.2.5.2 FINANCEMENT

(En millions de francs)

A. emplois des fonds

investissements totaux		130.0
total des décaissements		130.0

B. sources des fonds

Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	83.9	
excédent de charges du budget de fonctionnement	-25.2	
Autofinancement net		
déficit de source de fonds	71.3	

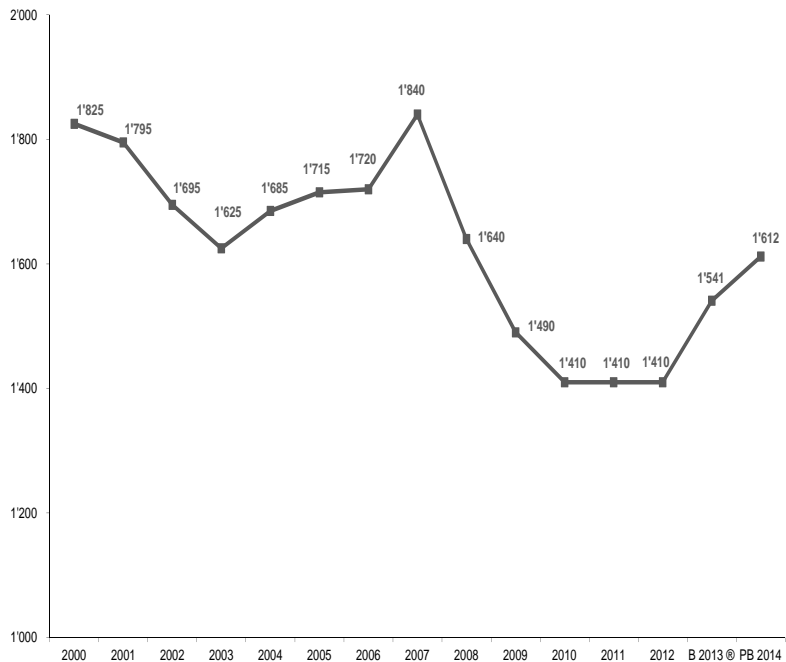
Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2013 et le projet de budget 2014.

(En millions de francs)

	projet de budget 2014	budget 2013
investissements nets	130.0	110.0
Autofinancement	58.7	80.1
(insuffisance de financement) / excédent	(71.3)	(29.9)
Autofinancement en %	45.1%	72.8%

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2014 est de 45,1%, nettement inférieur par rapport à l'exercice budgétaire précédent. cette évolution est liée à la fois à la hausse des investissements nets prévisionnels et à la baisse du niveau d'autofinancement.

FIGURE 8 : ÉVOLUTION DE LA DETTE (EN MILLIONS DE FRANCS)



SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)
Budget 2014

931

1.3 PROJET DE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

1.3.1 CHARGES

en milliers de francs	PB 2014	B 2013	ÉCARTS	%	C 2012
0 Administration générale	151'935	144'404	7'530	5%	145'957
01 CONSEIL MUNICIPAL	2'907	2'916	-8	-0%	2'773
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	2'461	2'229	233	10%	2'143
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	131'155	120'018	11'137	9%	119'544
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	12'944	13'967	-1'023	-7%	14'042
09 DIVERS (NON VENTILABLES)	2'466	5'275	-2'809	-53%	7'455
1 sécurité publique	116'505	110'768	5'738	5%	105'671
10 PROTECTION JURIDIQUE	9'424	9'384	39	0%	9'388
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	5'446	49'858	4'588	9%	46'151
14 INCENDIE ET SECOURS	48'830	48'033	797	2%	46'244
16 PROTECTION CIVILE	3'805	3'493	313	9%	3'889
2 Enseignement et formation	61'767	59'735	2'032	3%	63'656
21 ÉCOLES PUBLIQUES	61'767	59'735	2'032	3%	63'656
3 culture et loisirs	360'435	358'317	2'118	1%	361'392
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	252'964	254'862	-1'897	-1%	257'812
33 PARCS ET PROMENADES	38'373	36'096	2'276	6%	35'792
34 SPORTS	46'908	45'704	1'205	3%	48'057
35 AUTRES LOISIRS	22'189	21'655	534	2%	19'730
5 Prévoyance sociale	166'762	157'239	9'522	6%	155'710
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	110'143	104'129	6'014	6%	98'001
58 AIDE SOCIALE	56'618	53'110	3'508	7%	57'709
6 trafic	51'306	46'001	5'306	12%	41'012
62 ROUTES COMMUNALES	50'083	44'807	5'276	12%	39'828
65 TRAFIC RÉGIONAL	1'224	1'194	30	3%	1'184
7 Protection et aménagement de l'environ.	94'870	92'318	2'552	3%	89'207
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	4'543	4'862	-319	-7%	4'268
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	62'316	60'754	1'562	3%	59'244
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	12'812	12'274	538	4%	11'966
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	7'457	6'796	660	10%	6'490
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	7'743	7'632	111	1%	7'240
9 Finances et impôts	166'312	172'319	-6'007	-3%	167'672
90 IMPÔTS	71'775	70'131	1'644	2%	64'049
92 ENTRE COMMUNES	2'531	10'754	-8'222	-76%	5'305
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	26'097	26'504	-407	-2%	29'329
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	65'908	64'930	978	2%	68'988
TOTAL GÉNÉRAL	1'169'892	1'141'101	28'791	3%	1'130'277

1.3.2 REVENUS

en milliers de francs	PB 2014	B 2013	ÉCARTS	%	C 2012
0 Administration générale	30'246	32'895	-2'649	-8%	37'776
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	45	45	0	0%	49
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11'653	14'733	-3'080	-21%	18'536
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	18'548	18'117	431	2%	19'190
1 sécurité publique	49'232	48'568	664	1%	54'488
10 PROTECTION JURIDIQUE	27'994	27'528	467	2%	29'271
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	2'252	2'080	172	8%	4'673
14 INCENDIE ET SECOURS	18'664	18'572	92	0%	19'516
16 PROTECTION CIVILE	321	387	-66	-17%	1'028
2 Enseignement et formation	4'462	4'486	-24	-1%	4'511
21 ÉCOLES PUBLIQUES	4462	4486	-24	-1%	4'511
3 culture et loisirs	27'124	25'448	1'676	7%	35'040
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	20'158	18'784	1'375	7%	26'166
33 PARCS ET PROMENADES	766	798	-32	-4%	972
34 SPORTS	5'425	5'092	333	7%	7'112
35 AUTRES LOISIRS	774	774	0	0%	790
5 Prévoyance sociale	8'577	8'747	-170	-2%	8'864
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	6'662	6'972	-310	-4%	6'825
58 AIDE SOCIALE	1'914	1'775	140	8%	2'039
6 Trafic	23'291	21'177	2'114	10%	20'715
62 ROUTES COMMUNALES	23'291	21'177	2'114	10%	20'715
7 Protection et aménagement de l'environ.	5'480	4'945	535	11%	5'774
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	60	60	0	0%	145
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'225	1'065	160	15%	1'961
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	4'155	3'773	383	10%	3'575
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	0	12	-12		4
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	40	36	5	13%	88
9 Finances et impôts	996'274	994'843	1'431	0%	965'356
90 IMPÔTS	871'353	866'829	4'524	1%	829'282
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	26'765	27'921	-1'157	-4%	33'681
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	98'156	100'092	-1'936	-2%	102'394
TOTAL GÉNÉRAL	1'144'685	1'141'108	3'577	0%	1'132'524

1.3

**1.3.3 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE
ET PAR CHAPITRE COMPTABLE**

En milliers de francs	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFIC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONN.	FINANCES ET IMPÔTS	TOTAL
charges	151'935	116'505	61'767	360'435	166'762	51'306	94'870	166'312	1'169'892
30 charges de personnel	92'953	80'345	17'559	178'294	19'613	7'466	59'511	14'870	470'610
31 biens, services et marchandises	39'990	9'366	14'348	53'273	10'976	15'480	27'778	35'795	207'007
32 Intérêts passifs								25'501	25'501
33 Amortissements	11'714	3'775	14'143	21'640	4'933	20'574	4'551	20'067	101'398
34 contributions à d'autres collectivités								35'802	35'802
35 dédommagements à des collectivités publiques	57	15'557	11'705	1'167			70	21'720	50'276
36 subventions accordées	836	5'252	1'389	100'594	128'420	3'661	1'346	550	242'048
37 subventions redistribuées	75								75
39 imputations internes	6'309	2'210	2'623	5'466	2'819	4'126	1'614	12'007	37'173
REVENUS	30'246	49'232	4'462	27'124	8'577	23'291	5'480	996'274	1'144'685
40 impôts								871'353	871'353
42 revenus des biens	14'040	26'141	3'984	10'909	7'079		380	88'993	151'526
43 revenus divers	8'952	9'562	229	9'679	170	1'391	4'844	8'240	43'067
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	150	1'300							1'450
45 dédommagements de collectivités publiques	279	11'226	215	1'237	65	15'000			28'022
46 subventions acquises		100		3'756	1'263	6'900			12'018
47 subventions à redistribuer	75								75
49 imputation interne	6'750	903	34	1'543			256	27'687	37'173
RÉSULTAT	-121'688	-67'273	-57'305	-333'311	-158'185	-28'016	-89'390	829'962	-25'207

**1.3.4 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE
ET PAR DÉPARTEMENT**

en milliers de francs	AUTORITÉS	FINANCES ET LOGEMENT	CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT	CULTURE ET SPORT	ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ	COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	TOTAL
Administration générale	-24'533	-43'117	-27'404	-4'923	-17'588	-4'124	-121'688
charges	25'521	68'101	31'546	4'923	17'720	4'124	151'935
revenus	988	24'984	4'141	0	132	0	30'246
sécurité publique	-15'000	0	0	0	-49'564	-2'709	-67'273
charges	15'000	0	0	0	97'267	4'239	116'505
revenus	0	0	0	0	47'703	1'529	49'232
enseignement et formation	0	0	0	-485	0	-56'820	-57'305
charges	0	0	0	485	0	61'282	61'767
revenus	0	0	0	0	0	4'462	4'462
culture et loisirs	-255	-619	-1'347	-270'509	-38'235	-22'345	-333'311
charges	255	619	1'347	293'727	41'368	23'119	360'435
revenus	0	0	0	23'217	3'133	774	27'124
prévoyance sociale	-1'151	-11'977	-15	0	-15	-145'027	-158'185
charges	1'151	11'977	15	0	15	153'603	166'762
revenus	0	0	0	0	0	8'577	8'577
trafic	14'691	-2'320	-38'263	0	-2'010	-113	-28'016
charges	309	2'320	46'554	0	2'010	113	51'306
revenus	15'000	0	8'291	0	0	0	23'291
protection et aménagement de l'environ.	0	-4'754	-14'881	-62	-61'016	-8'677	-89'390
charges	0	4'754	14'981	62	62'241	12'832	94'870
revenus	0	0	100	0	1'225	4'155	5'480
finances et impôts	0	829'958	0	4	0	0	829'962
charges	0	166'312	0	0	0	0	166'312
revenus	0	996'270	0	4	0	0	996'274
RÉSULTAT	-26'248	767'171	-81'911	-275'975	-168'429	-239'815	-25'207

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)
Budget 2014

935

1.3.5 RESSOURCES HUMAINES

PP	Libellé politiques publiques	Fixes						Auxiliaires		
		301180 (ETP)						301190 (CHF)		
		B 2013	NOUVEAUX POSTES	Transferts	EXTRAIT CA	variation PAR DB	PB 2014	PB 2014	B 2013	Ecart
05	Administration générale ¹	490.1	13.0	5.0	1.4	-0.3	509.2	3'338'820	3'295'039	43'782
08	Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	17.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	16.8	20'200	20'200	-
10	protection juridique	23.2	0.0	0.0	0.0	0.1	23.3	156'610	156'610	-
11	sécurité municipale	248.0	19.0	0.0	0.0	6.2	273.2	80'000	120'000	-40'000
14	incendie et secours	256.8	3.0	0.0	0.0	1.2	261.0	140'000	142'000	-2'000
16	protection civile	15.8	0.0	0.0	0.0	0.0	15.8	-	-	-
21	écoles publique	134.3	7.3	1.0	0.0	0.2	142.8	134'950	134'950	-
30	encouragement à la culture ¹	871.9	9.5	-2.0	0.0	2.4	881.8	2'724'663	2'926'065	201'401
33	parcs et promenades	214.3	0.0	-1.0	0.0	-4.6	208.7	180'000	180'000	-
34	sports	171.7	0.0	0.0	0.0	-1.1	170.6	1'031'727	1'031'727	-
35	autres loisirs	6.7	0.0	3.9	0.0	-1.1	9.5	11'320	11'320	-
54	institutions pour la jeunesse	51.9	0.7	-1.0	0.0	-0.2	51.4	227'085	227'085	-
58	Aide sociale	74.8	0.0	-1.9	0.0	0.9	73.8	949'195	986'220	-37'025
62	routes communales	56.3	0.0	0.0	0.0	0.0	56.3	54'500	54'500	-
71	Approv.en eau,protection et correction des eaux	27.0	0.0	-1.0	0.0	0.0	26.0	-	-	-
72	traitement des déchets	329.4	0.0	0.0	0.0	5.0	334.4	665'000	463'638	201'362
74	cimetières et crématoires	60.8	0.0	0.0	0.0	-0.2	60.6	71'700	71'700	-
78	autres tâches de protection de l'environnement	19.4	0.0	-2.0	0.0	0.1	17.5	503'700	360'700	143'000
79	Aménagement du territoire	29.0	0.0	0.0	0.0	1.2	30.2	180'000	180'000	-
95	immeubles du patrimoine financier	125.2	0.0	-1.0	0.0	-1.4	122.8	263'298	263'298	-
	TOTAL	3'223.5	52.5 ²	0.0	1.4	8.2	3'285.6	10'732'769	10'625'052	107'717
05	Administration générale	21.5	-	-	-	-21.5	-	-	-	-

*P.M. Administration de la caisse de retraite (CAP)

¹En 2014, la direction du dcs a changé de fonctionnelle, passant ainsi de la 30 « encouragement à la culture » à la 05 « Administration ».

² Le total des nouveaux postes se décompose en 48.2 créations de poste et 4.3 ETP liés à l'augmentation du taux d'activité des patrouilles scolaires

NE sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.518%

DB: disponible budgétaire

ETP: Equivalent temps Plein

1.3.6 NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2014

EN FRANCS

finances et logement				
05	Administration générale	1	Administrateur-trice télécom	118'927
05	Administration générale	9	Ingénieur-e architecte spécialisé-e	1281'281
05	Administration générale	2	Administrateur-trice informatique	237'855
05	Administration générale	1	correspondant-e informatique DRH	105'808
nombre de nouveaux postes demandés		13	montant y.c. charges sociales	1'743'871

1.3

culture et sport				
30	encouragement à la culture	0.5	Régisseur-se lumière (dès le 01.08.14)	21'038
30	encouragement à la culture	1	Agent-e de sécurité	85'093
30	encouragement à la culture	1	Agent-e de surveillance	85'039
30	encouragement à la culture	6	Agent-e de sécurité et de surveillance (dès le 01.09.14)	174'147
30	encouragement à la culture	1	Médiateur-trice	126'388
nombre de nouveaux postes demandés		9.5	montant y.c. charges sociales	491'705

environnement urbain et sécurité				
11	sécurité municipale	19	Agent-e de police municipale (dès le 01.05.14)	1'279'109
14	incendie et secours	3	sapeur-euses professionnel-les (dès le 01.04.14)	229'001
nombre de nouveaux postes demandés		22	montant y.c. charges sociales	1'508'110

cohésion sociale et solidarité				
21	école publique	4.3	Augmentation taux d'activité patrouilleuses scolaires	230'276
21	école publique	3.0	responsable bâtiments scolaires (dès le 01.09.14)	100'982
54	institutions pour la jeunesse	0.7	gardien-ne d'installation sportive	60'951
nombre de nouveaux postes demandés		8.0	montant y.c. charges sociales	392'209

total postes		52.5	montant total	4'135'895
---------------------	--	-------------	----------------------	------------------

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)
Budget 2014

937

1.3.7 SUBVENTIONS

en milliers de francs	PB 2014	B 2013	ÉCARTS	%	C 2012
subventions monétaires	203'626	193'744	9'883	5%	192'931
Administration générale	40	664	-624	-94%	474
sécurité publique	27	27	0	0%	33
enseignement et formation	933	1'084	-151	-14%	977
culture et loisirs	82'194	81'925	269	0%	81'717
Prévoyance sociale	117'882	107'988	9'895	9%	107'711
trafic	1'338	1'194	144	12%	1'184
protection et aménagement de l'environ.	1'212	862	350	41%	836
gratuités	38'422	37'357	1'065	3%	40'641
Administration générale	796	969	-172	-18%	991
sécurité publique	5'225	5'181	44	1%	5'803
enseignement et formation	456	389	68	17%	393
culture et loisirs	18'400	17'435	965	6%	19'011
Prévoyance sociale	10'538	10'494	44	0%	11'503
trafic	2'323	2'323	0	0%	2'323
protection et aménagement de l'environ.	134	15	118	764%	66
finances et impôts	550	550	0	0%	550
total général	242'048	231'100	10'948	5%	233'572

1.3.8 PROGRAMME STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2011-2014)

contexte

Le 24 avril 2010, suite à deux motions du conseil municipal (CM) — M-732 et M-754 — le conseil administratif (CA) a signé les engagements d'Aalborg et s'est doté d'un programme stratégique de développement durable (2011-2014). Ce faisant, il s'est engagé à contribuer significativement à la qualité de vie locale, sans compromettre celle des habitant-e-s des autres régions du monde et des générations futures.

dans un contexte de crise économique, sociale et écologique, l'administration publique joue un rôle crucial. Elle est amenée à proposer un nombre croissant de prestations, pour plus de personnes et avec moins d'argent. Faire mieux avec moins de ressources est un des enjeux les plus importants pour espérer un développement durable. Le programme stratégique de développement durable (2011-2014) répond à cette contrainte en visant une politique cohérente, mesurable, efficace et efficiente, indispensable pour une administration exemplaire.

pour permettre un tel défi, l'administration a mis en place :

- une organisation horizontale, transversale à l'ensemble des départements permettant de répondre ensemble aux problématiques communes, avec comme objectif de mutualiser les ressources pour un maximum d'efficacité et de cohérence ;
- des objectifs concrets, dont certains permettent, à court et moyen terme, des économies financières, comme par exemple, la centralisation des achats ou encore la diminution des consommations énergétiques ;
- une méthodologie de travail commune basée sur la gestion de projet, comprenant une planification sur 4 ans et un suivi annuel des objectifs ;
- un système d'évaluation neutre et une transparence des résultats.

Projet de budget 2014

cette année, le CA ne présente aucune demande supplémentaire relative au programme stratégique de développement durable, uniquement des réaffectations budgétaires. Pour la première fois, le projet de budget 2014 a permis d'initier une gestion transversale du budget du programme stratégique de développement durable, primordial pour un processus qui dépasse le cadre départemental.

ces réaffectations sont les suivantes:

1. une économie de CHF 10'500.- du département de la cohésion sociale et de la solidarité (sjs) suite à la redéfinition de l'objectif 9A (intégration)¹, permettra de couvrir la hausse du même montant de l'objectif 5 (biodiversité) piloté par le département de la culture et des sports (dcs). Ce budget supplémentaire avait été planifié dès le départ en 2010. Il est essentiel à la bonne réalisation de l'objectif ;
2. un montant de CHF 25'000.- alloué initialement au service des sports se trouve toujours sur les lignes du sjs. Le service ayant changé de département, cette somme doit être transférée au dcs.

¹ L'objectif 9A (intégration) a été redéfini suite au changement de législature en 2011.

Préconsultation

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, à l'occasion de la prise en considération du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2014 – au sujet duquel j'espère que nous aurons un échange aussi constructif que celui de l'année dernière – le Conseil administratif souhaite préciser certains points. Ils ont déjà été abordés lors de la présentation du projet de budget devant la commission des finances par mes services et moi-même, et ils ont également fait l'objet de remarques dans la presse.

Cela n'aura échappé à personne: le projet de budget est un processus. Ce processus ne dépend pas uniquement des décisions de l'exécutif, mais c'est l'un des rares moments – quoique... – où le Conseil administratif, le Conseil municipal et les services municipaux prennent le temps de la réflexion et de la discussion. La réflexion porte sur les priorités de la Ville pour l'année à venir, elle permet de prendre le temps de passer en revue les politiques des différents magistrats, des différents services. Le projet de budget est donc bien l'occasion d'un échange, d'un moment de dialogue entre l'exécutif et le Conseil municipal.

C'est ainsi que vous l'avez souhaité, Mesdames et Messieurs. Si vous ne voulez qu'un bref travail sur les chiffres et les aspects techniques du budget, vous n'enverriez ce document qu'à la commission des finances. Or, justement parce que vous voulez que ce processus permette un moment d'échange élargi entre les différentes instances concernées, le projet de budget de la Ville de Genève est renvoyé en commission des finances et, parallèlement, dans les commissions spécialisées. C'est là une spécificité de notre commune.

Le projet de budget – celui de 2014 comme tous les précédents – est également le fruit d'une prise de décisions et de responsabilités communes. J'ai entendu certains commissaires aux finances dire aux représentants de l'exécutif: «C'est votre projet de budget, pas le nôtre.» Non, Mesdames et Messieurs! *In fine*, au moment du vote au mois de décembre prochain, c'est vous qui approuverez le budget et non le Conseil administratif – lequel ne vote pas sur cet objet-là. Certains sont satisfaits par ce document, d'autres pas, mais la majorité d'entre vous le sont. Il s'agit donc bien d'un processus où les responsabilités sont communes.

La responsabilité du Conseil administratif consiste à présenter au Conseil municipal un premier projet de budget basé sur les estimations financières disponibles au moment de son élaboration. Or, vous savez que nous en recevons à différents moments de l'année. Lorsque nous avons travaillé sur le projet de budget 2014, nous nous sommes basés sur les estimations telles qu'elles nous ont été communiquées par le Département cantonal des finances, à la fin du mois de juillet dernier.

Vous le savez, à mi-octobre nous recevrons d'autres estimations – plus précises – concernant les recettes espérées pour l'année 2014. Cela nous permettra, comme cela s'est fait lors de toutes les années précédentes en Ville de Genève et dans les communes, d'affiner notre volonté commune. C'est donc bien à travailler ensemble que le Conseil administratif vous invite dès ce soir. Si, selon ce qui a été prévu, vous entrez en matière sur le projet de budget 2014, mes services et moi-même avons d'ores et déjà rendez-vous à partir de mercredi prochain avec la commission des finances.

Au-delà des aspects techniques, le projet de budget est aussi le fruit d'une volonté politique du Conseil administratif qui transparait dans ce document. Une volonté politique qui est aussi la vôtre, Mesdames et Messieurs, et dont vous nous faites part via les commissions spécialisées ou celle des finances.

Certains d'entre vous – ils nous le répètent chaque année – voudraient que nous recommencions l'exercice à partir de zéro pour tout remettre à plat et refaire la ville idéale, le budget idéal et les prestations idéales. Il n'en est évidemment pas question, car c'est simplement impossible. Le projet de budget – au niveau des communes, de la Ville, du Canton et de la Confédération – implique de prendre acte, d'année en année, de ce qui consolide la puissance de l'entité concernée, à savoir ses prestations.

Certes, on peut remettre en question des prestations et vouloir les abolir. Néanmoins, le projet de budget n'est pas – contrairement à ce que certains souhaiteraient – une espèce de moment idéal mais chimérique où l'on pourrait recréer *ex nihilo* la Ville de Genève. Nous héritons d'un patrimoine, nous travaillons sur cette base selon les politiques menées par nos prédécesseurs.

Le projet de budget est l'expression de moyens et de volontés émanant parfois uniquement du Conseil administratif, et d'autre fois assez nettement du Conseil municipal – c'est le cas notamment pour l'exercice 2014. Nous avons la volonté de satisfaire aux impératifs que vous avez – pour la plupart – vous-mêmes dictés, notamment dans le domaine de la sécurité.

Ainsi, ce projet de budget prévoit 22 postes supplémentaires pour la sécurité, lesquels se déclinent comme suit: 19 postes de policiers municipaux et 3 postes au Service d'incendie et de secours (SIS).

Nous avons également la volonté de mieux entretenir le patrimoine: vous verrez donc une augmentation significative de 5 millions de francs au département de M. Pagani, pour des améliorations qui profiteront à toute la ville. Cette augmentation est importante financièrement, mais elle est nécessaire aux yeux du Conseil administratif, à un moment où nous ne pouvons assumer toutes les rénovations et reconstructions dont nous avons la charge. Mesdames et Messieurs, il nous faut mieux entretenir notre patrimoine!

Le projet de budget 2014 est aussi le reflet d'une Ville soucieuse des familles; au département de notre collègue Esther Alder, l'accent est mis sur la volonté des Genevoises et des Genevois par l'introduction de l'accueil du mercredi matin et l'élargissement de l'offre en matière de places de crèche: 132 places supplémentaires sont prévues pour l'année prochaine.

Le projet de budget est encore le maintien d'une ville de culture – l'un des volets significatifs des politiques publiques que nous menons en Ville de Genève. Le poids de la culture est important, aujourd'hui, pour notre municipalité. La population a souhaité un nouveau Musée d'ethnographie beaucoup plus grand; or, comme mon collègue Sami Kanaan vous l'a déjà expliqué à maintes reprises, Mesdames et Messieurs, un musée couvrant une superficie agrandie a besoin d'un personnel plus nombreux. On trouvera donc dans ce document 7 postes supplémentaires liés à l'ouverture du Musée d'ethnographie.

Enfin, concernant la sécurité et les prestations publiques, ce projet de budget 2014 prévoit une augmentation de postes dans le domaine informatique. Nous vivons au XXI^e siècle et la plupart de nos prestations publiques – nous n'en sommes peut-être pas toujours conscientes et conscients – sont gérées par des systèmes d'information. On veut du Wi-Fi partout pour une administration proactive qui délivre également des prestations en ligne, mais cela présuppose des systèmes de données particulièrement efficaces et complexes, dont la mise en œuvre et la sécurisation nécessitent le travail de personnes spécialisées.

Enfin, Mesdames et Messieurs, la volonté du Conseil administratif, dans ce projet de budget 2014, est que nous garantissions ensemble une ville qui reste celle que nous souhaitons: une ville ouverte et multiculturelle où chacun a sa place, où les citoyennes et les citoyens sont partie prenante et trouvent dans les services de leur municipalité – premier échelon de la démocratie – des hommes et des femmes qui travaillent pour assurer une administration publique compétente répondant aux besoins de la population.

A ce stade, comme ce fut le cas pour l'exercice 2013, le projet de budget 2014 présente un déficit important, j'en conviens avec celles et ceux qui voudraient obtenir au final un budget avec zéro franc de déficit. Aujourd'hui, nous en sommes à un déficit de 25,2 millions de francs – mais de grâce, Mesdames et Messieurs, quittons un instant la posture alarmiste! Nous vous livrons ici une première mouture du projet de budget; nous y travaillerons avec vous en commission, puis nous attendrons les estimations fiscales de mi-octobre pour la retravailler encore et atteindre sereinement, comme l'année passée, les objectifs fixés par le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Mes collègues et moi-même, ainsi que les services de l'administration, espérons avoir des débats fructueux avec vous en commission des finances et dans les commissions spécialisées, dès le milieu de la semaine en cours. Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de budget est acceptée par 37 oui contre 33 non.

M. Pierre Vanek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif de la Ville, je n'avais pas l'intention de faire un grand discours... C'est ce que l'on dit toujours mais, cette fois, c'est vrai! Au fond, qu'avons-nous à faire à ce stade? Non pas mener un débat budgétaire sérieux – ce dont nous sommes parfaitement capables – mais décider ou refuser le renvoi du projet de budget 2014 en commission.

Je me permets une petite remarque préliminaire concernant l'introduction que vient de nous offrir M^{me} Salerno, notamment sur le fait qu'elle appelle de ses vœux un débat serein, comme l'an dernier... J'en profite pour rappeler que, l'an dernier justement, il n'y a pas eu de débat budgétaire dans cette enceinte!

Que s'est-il passé alors? Le 8 décembre 2012, nous avons naturellement voulu défendre les orientations politiques correspondant au programme d'Ensemble à gauche – voire même de l'Alternative dans son ensemble – sur la base duquel nous avons été élus. Nous avons voulu défendre nos positions sociales par un amendement concernant les allocations pour enfants, mais nous avons également voulu défendre les revenus des retraités en Ville de Genève, la solidarité internationale, l'accès à la culture, les maisons de quartier et les centres de loisirs, la construction de logements par la Ville et la création de postes dans le domaine du social.

Sur le plan des investissements, nous avons adopté une position avalisée depuis lors par les votes du Conseil municipal et les nouvelles propositions du Conseil administratif, soit le refus du carcan d'étranglement des investissements à hauteur de 110 millions de francs. Ce plafond n'était manifestement pas assez élevé pour répondre aux besoins incontournables de la Ville, notamment si l'on tient compte des emplois ainsi générés.

Je ne veux pas refaire le débat de l'an dernier; sur le moment, nous étions assez énervés, mais je le rappelle ce soir sereinement. Nous avons donc défendu ces orientations par le biais de huit ou neuf amendements; c'est assez raisonnable, en regard d'un budget total de 1,2 milliards de francs! Mais voilà que l'on nous a imposé un débat accéléré – c'est-à-dire tout sauf serein, contrairement aux vœux de M^{me} Salerno – qui imposait la règle selon laquelle chacun d'entre nous ne pouvait intervenir qu'une fois pour présenter... (*Brouhaha.*)

Le président. Je demande à l'assemblée de faire moins de bruit et à ceux qui mènent des discussions de caucus de le faire à l'extérieur de cette salle!

M. Pierre Vanek. Nous avons donc défendu dans ces domaines – le social, la culture, le logement – des amendements finalement assez modestes. Or, il n'y

a pas eu de débat. Chacun d'entre nous – Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Vera Figurek ou Maria Pérez – n'a pu que présenter un amendement et c'est tout! Ensuite, les autres groupes sont intervenus pour dire tout le mal qu'ils en pensaient – c'est leur droit, évidemment, mais ce n'est pas ce que j'appelle un débat. Dans un vrai débat, on avance des arguments, on se répond, on discute, on s'écoute, on se renvoie la balle. Ce ne fut pas le cas pour le budget 2013, au mois de décembre dernier. Nous avons été les seuls à proposer des mesures indispensables, tant pour le social que pour la culture et le logement. Eh bien, je le répète, elles n'ont pas fait l'objet d'un débat.

Par conséquent, je me permets d'émettre des doutes quant au caractère «serein» du débat de l'an dernier invoqué par M^{me} Salerno. Rappelons aussi que le budget 2013 a été voté par une majorité un peu surprenante composée du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre, du Parti socialiste et des Verts... C'est un peu contre-nature – surtout sans débat!

Après cette remarque, j'en reviens à la discussion de ce soir. Nous avons ici à dire ce que nous pensons de l'utilité de renvoyer ou non le projet de budget 2014 en commission. Si j'en juge par sa volonté de non-entrée en matière – ce qui équivaut à ne pas renvoyer ce document en commission – la droite de cette assemblée adopte une position démissionnaire absurde. Ces partis ne veulent donc pas discuter, dans les différentes commissions spécialisées et à la commission des finances, des propositions du Conseil administratif présentées aujourd'hui.

Certes, on peut ne pas être d'accord avec l'exécutif ou sa majorité – cela nous arrive aussi, je viens de le souligner. Ce fut le cas pour nous, au groupe Ensemble à gauche, dans des dossiers importants en matière d'élévation de l'âge de la retraite par rapport à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), ainsi que sur la privatisation du télésexeau 022 Télégenève SA. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, nous nous sommes battus pour manifester notre opposition à ces projets et, en ce qui concerne Naxoo, la parole sera bientôt aux citoyens, puisque le référendum aboutira la semaine prochaine.

On peut donc ne pas être d'accord avec ce que propose le Conseil administratif, mais la moindre des choses consiste à y travailler. Il faut formuler des propositions alternatives, examiner attentivement les différents dossiers dont les commissions sont saisies dans le domaine de la culture, du logement, du social et autres.

La gesticulation politicienne d'une non-entrée en matière sur le projet de budget 2014 est complètement absurde. Nous sommes donc tout à fait favorables au renvoi de cet objet en commission.

Pour conclure, j'en viens à la question du déficit. Bien sûr, certains hurleront à la mort devant le déficit annoncé, qui est de l'ordre de quelque 20 mil-

lions de francs. Je leur répondrai ainsi: que représente ce montant, par rapport à l'ensemble du budget? Un peu moins de 2%, je crois, c'est-à-dire peu de chose par rapport au 1,2 milliard de francs du total.

Surtout, ce déficit est non pas «artificiel», mais il découle d'estimations sur les rentrées fiscales qui auraient très bien pu être différentes. Le Conseil administratif aurait eu le loisir de nous présenter un budget équilibré en réévaluant de manière très homéopathique – et tout à fait légalement – les recettes fiscales. Il a préféré ne pas le faire pour des raisons que l'on peut imaginer selon les critères propres à chaque bord politique mais, en l'état, ce n'est pas un budget déficitaire – si ce n'est par une décision finalement assez arbitraire du Conseil administratif, que nous pourrions d'ailleurs justement discuter si nous renvoyons ce document en commission.

Je sais qu'il ne s'agit pas ici de mener un débat de fond sur le processus budgétaire, mais j'aimerais encore dire quelques mots concernant la sécurité. Nous sommes très contents de l'augmentation proposée des postes d'agents municipaux, car mon groupe et moi-même avons combattu dans ce sens. Nous pensons même que les 3 nouveaux postes de sapeurs-pompiers professionnels inscrits au projet de budget 2014 sont insuffisants pour assurer convenablement la sécurité des habitants contre le feu. Les autres postes proposés, notamment dans les crèches et les musées, sont nécessaires eux aussi.

Nous sommes favorables à la création d'emplois d'utilité publique, sociale et écologique au service des habitantes et des habitants de notre ville. Si la municipalité, avec le budget qu'elle a dans la conjoncture actuelle, n'est pas en mesure de créer une cinquantaine de postes de travail au service du bien commun et de mettre des gens – des jeunes, notamment – au travail pour satisfaire des besoins chaque jour plus manifestes dans les domaines du social et de la sécurité – je pense notamment aux pompiers – ainsi que de la culture, c'est à désespérer! Nous soutenons donc la création des nouveaux postes évoqués au passage par la maire.

Pour en revenir aux investissements, le Conseil administratif a rehaussé l'enveloppe proposée à 130 millions de francs, ce qui nous satisfait entièrement. Nos débats sur un certain nombre de dossiers ont prouvé que le carcan de 110 millions de francs fixé pour les investissements était artificiel et arbitraire – nous l'avons d'ailleurs combattu avec la dernière énergie. Un tel plafond était inacceptable et tout simplement impraticable, au vu des besoins concrets de la Ville, notamment en ce qui concerne l'entretien de son parc immobilier. C'était là une fausse économie, une gesticulation politicienne de droite! On aura donc bien raison de faire sauter ce carcan.

Je finirai par une remarque sur les prochains orateurs qui ne manqueront pas de faire des rodomontades en matière de déficit budgétaire. Je rappelle que le problème de notre république, c'est les recettes. Je pense notamment à la question

de la taxe professionnelle, dont certains qui pleurnicheront tout à l'heure veulent pourtant voter la suppression au Grand Conseil. Eh bien, ils ne nous servent que des larmes de crocodile et des propos de Tartufe! Qu'ils ne viennent pas se plaindre que la Ville n'a pas assez d'argent et nous dire qu'elle doit serrer la vis en matière de prestations publiques en faveur de ses citoyens ou d'emploi, sous prétexte de recettes insuffisantes.

J'en resterai là pour aujourd'hui. Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, notre position est ferme et résolue: nous voulons renvoyer le projet de budget 2014 en commission pour y travailler. C'est pour cela que nous sommes là ce soir!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, vous direz à M. Vanek que ni la gauche ni la droite n'a le monopole de la gesticulation politique! Ensemble à gauche sait s'illustrer en la matière...

Mais j'en viens à ce qui nous intéresse ce soir, à savoir le projet de budget 2014. Nous avons été quelque peu incommodés par la méthode choisie, ne serait-ce que pour nous convoquer à cette session plénière. J'aurais souhaité que le bureau du Conseil municipal et son président gardent la main sur le processus de convocation. Or, qui décide de la façon dont se dérouleront nos travaux? Tantôt le président Rubeli, tantôt M^{me} Salerno! Nous avons bien reçu deux convocations, n'est-ce pas? Je les ai ici, pour ceux qui ne les ont pas lues! Eh bien, je trouve que c'est un peu fort de tabac! Nous estimons essentiel que le Conseil municipal s'en tienne à son rôle et le Conseil administratif au sien.

M. Vanek a affirmé que ne pas entrer en matière sur le projet de budget revenait à adopter une position de démission, mais nous n'avons pas la même interprétation. Nous pensons que le Conseil administratif doit nous présenter un projet de budget équilibré. Evidemment, pour la magistrate aux finances, il est plus commode de laisser le Conseil municipal travailler sur le déficit annoncé de 25,2 millions de francs et de pouvoir ainsi vaquer à d'autres occupations...

Mesdames et Messieurs, rappelez-vous ce qui s'est passé l'année dernière. Nous avons d'abord renvoyé le projet de budget 2013 au Conseil administratif, qui est revenu ensuite avec un déficit rabaisé à 6 millions de francs. Eh bien, il fut difficile de trouver comment le compenser!

Le projet de budget 2014 tel qu'il nous est présenté ce soir se caractérise par une absence de priorités. Quand nous avons interrogé la magistrate à ce sujet en commission des finances, avant la présentation à la presse, elle nous a dit que les priorités de l'exécutif étaient la maîtrise des charges, la culture et le sport. A la presse, elle a parlé des patrouilleuses scolaires, de la petite enfance, des nouvelles

technologies, de la sécurité, du patrimoine... Mesdames et Messieurs, je regrette de vous le dire: les priorités de la Ville de Genève sont vraiment un grand bazar!

L'exécutif se croit autorisé à «arroser» qui il veut sans se gêner, surtout en période électorale. C'est bien ce qu'a fait M^{me} Esther Alder, qui a trouvé dans un fond de tiroir – il y a tout de même des fonds, n'est-ce pas... – 900 000 francs pour la rentrée scolaire! Je ne sais pas combien elle trouvera pour les cadeaux de Noël! Et puis elle nous avouera ensuite qu'elle est complètement débordée, car il faut du personnel pour gérer autant de demandes. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas sérieux! Le Conseil administratif ne peut pas engager de pareilles sommes – près de 1 million de francs – sans passer par le Conseil municipal. Nous ne pouvons pas accepter cela.

Pour le Parti démocrate-chrétien, il est inadmissible de nous présenter un budget qui n'est pas équilibré, en préconisant une dette de 1,612 milliard de francs pour la fin de l'année 2014. Chaque année, la dette se creuse de près de 60 millions de francs! Il est inadmissible également de préconiser des investissements qui ne soient pas autofinancés tout en demandant au Conseil municipal de voter 52 postes supplémentaires.

Le Parti démocrate-chrétien a donc refusé l'entrée en matière sur le projet de budget 2014. Il demande au Conseil administratif de se recentrer sur ses missions prioritaires. Pour nous, il y en a deux qui restent essentielles: la petite enfance et les crèches, ainsi que la sécurité. Les postes nécessaires peuvent être trouvés par réaffectation. La majorité du Conseil municipal votera sans doute le renvoi de ce document en commission, ce qui nous forcera à collaborer à sa correction. Nous ferons donc ce travail, mais en nous basant essentiellement sur les priorités que je viens d'énoncer et en demandant de trouver des économies grâce à la réallocation de postes déjà existants. En effet, nous nous opposons à une administration qui ne cesse de gonfler.

Telle est notre position, Mesdames et Messieurs. Pour l'heure, vous l'aurez compris, nous refuserons le renvoi en commission du projet de budget 2014.

M. Alberto Velasco (S). J'aimerais dire au représentant du Parti démocrate-chrétien qu'il a été entendu puisque, d'après mon calcul et ce que vient d'annoncer M^{me} Salerno, environ 31 postes doivent être créés dans le domaine de la sécurité et 8 dans celui de la petite enfance. A hauteur de près de 40 postes, la demande de M. Lathion est donc satisfaite! Par conséquent, ses arguments pour ne pas entrer en matière sur le projet de budget 2014 s'effondrent.

L'année passée, nous avons eu droit au leitmotiv des investissements: la situation était soi-disant si grave et terrifiante, qu'il fallait voter un plafond de

110 millions de francs. Or, à peine quelques semaines plus tard, le Conseil municipal votait sans complexe une rallonge de plusieurs dizaines de millions de francs pour le Grand Théâtre. C'est dire le sérieux de ce que certains appellent «l'équilibre budgétaire»... Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, sincèrement, je ne vous critique pas, car il faut être agile, dans la vie, et savoir affronter les réalités de l'époque où nous vivons. Or, le Grand Théâtre est une réalité et je comprends qu'il ait fallu agir ainsi.

Vous savez bien que les recettes de l'Etat sont évaluées sur la base d'une estimation économétrique elle-même dépendante des prévisions des acteurs économiques de la place. Mais il est extrêmement difficile de les évaluer, dans le monde changeant où nous vivons! A l'heure actuelle, même les entreprises ne peuvent pas savoir quel sera leur avenir dans un ou deux ans. Par conséquent, les revenus à venir sont une donnée que nous ne maîtrisons pas – ni nous, ni le Conseil d'Etat, ni personne.

En revanche, j'admets que ce n'est pas le cas des charges. S'il y a une réalité tangible à laquelle travailler et sur laquelle agir, c'est bien les charges proposées par le Conseil administratif. Or, pour ce faire, il faut avoir un budget! Nous avons donc voté l'entrée et matière sur le projet de budget 2014 et nous le renverrons à la commission des finances ainsi que dans les commissions spécialisées pour y travailler. Je sais bien que de nouvelles prévisions fiscales nous seront données au mois d'octobre, mais nous pouvons déjà gagner du temps en commençant l'étude de ce document.

Monsieur Lathion, vous dites que ce n'est pas à nous de rabaisser le déficit de 25 millions de francs pour ramener le budget 2014 à l'équilibre. Je ne suis pas d'accord. Le Conseil administratif nous a donné ses priorités, qui figurent dans ce projet de budget avec un déficit de 2% – à savoir moins que la norme européenne, qui est à 3%. Si la droite majoritaire du Conseil municipal veut défendre d'autres priorités, c'est à elle de le dire en commission! C'est à elle d'affirmer qu'elle ne veut pas 19 postes pour la sécurité mais moins, pour en mettre plus ailleurs. Idem avec la petite enfance. Vraiment, il revient à la droite de définir ses propres domaines prioritaires.

En ce qui nous concerne, le projet de budget 2014 présenté aujourd'hui nous satisfait. On ne peut pas le renvoyer à l'exécutif en lui demandant de faire des coupes pour limiter le déficit. Où coupera-t-il, puisqu'il n'a pas les mêmes critères que la droite?

Mesdames et Messieurs, l'attitude logique à adopter est le courage, qui est très important en politique. Cela consiste à dire ce que l'on veut, ce que l'on pense et ce que l'on fait. Parfois, je salue le courage des libéraux quand ils osent dire clairement qu'ils veulent couper ici ou là. Au moins, on sait de quoi il en retourne! Le pire, en politique, est de ne pas avoir le courage d'annoncer les

orientations politiques que l'on entend suivre. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs de la droite, de faire preuve de courage!

A présent, j'aimerais revenir sur les investissements, un point également très important. Les libéraux affirment souvent – et je suis d'accord – que les investissements des collectivités publiques sont importants pour l'économie. Pourquoi? Parce que chaque million de francs investi représente des emplois et des salaires, c'est-à-dire la création de richesse qui revient sous forme d'impôts à la cité. Oui, Mesdames et Messieurs, dans la vie, pour recevoir, pour créer de la richesse, il faut investir! C'est ainsi! Si les collectivités n'investissent pas, on voit bien dans quel pétrin elles risquent de se retrouver.

Mais il y a beaucoup plus grave: la situation actuelle de l'Europe. Je veux parler de la déflation due à une politique imposée, selon laquelle les collectivités publiques doivent dépenser moins sur la base de budgets hyper-équilibrés avec un déficit limité à 3%.

Pour faire un peu de macro-économie, c'est ainsi qu'un certain nombre de pays ont été obligés de couper brutalement dans leurs dépenses. Mais quand les gens reçoivent moins, ils dépensent moins; quand ils dépensent moins, on vend moins; quand on vend moins, on produit moins – et quand on produit moins, on a besoin de moins de gens qui travaillent! Voilà ce qui fait augmenter le chômage. Or, quand le chômage augmente, les gens paient moins de cotisations et d'impôts. Par conséquent, les recettes fiscales diminuent. Voilà le processus sur la base duquel fonctionne une économie dite capitaliste.

Nous devons faire attention, quand nous prenons des mesures de restrictions budgétaires. Certes, il faut veiller à la bonne dépense des deniers publics, à ce que l'on investit et pour quoi. Parfois, je ne suis pas d'accord sur certains investissements voulus par l'exécutif et je pense qu'il faudrait peut-être modifier les priorités. Mais le discours idéologique qui consiste à imposer des budgets sans aucun déficit est irréaliste. Mesdames et Messieurs des rangs d'en face, citez-moi un seul pays qui pratiquerait cette politique!

Des voix. La Corée du Nord!

M. Alberto Velasco. La Corée du Nord n'est pas un exemple pour vous, que je sache! Elle l'est pour certains membres de l'Alternative, peut-être, mais pas pour la droite de ce Conseil municipal! Aucun pays ne parvient à fonctionner sur la base d'un budget avec un déficit nul. Il faut avoir une marge, que l'Europe a fixée à 3% – ce qui me paraît déjà assez serré.

Ici, le Conseil administratif nous propose un budget avec un déficit de 2%. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, vu l'époque où nous vivons et la réalité

genevoise, ayons la décence de renvoyer le projet de budget 2014 en commission, afin de revenir ensuite avec des solutions pour l'emploi, le logement et le social.

M. Adrien Genecand (LR). Pour le groupe libéral-radical, il était évident que nous ne pouvions entrer en matière sur ce projet de budget 2014 déficitaire. Pourquoi? Charité bien ordonnée commence par soi-même: c'est un principe de base pour tous les citoyens qui paient des impôts – ou qui n'en paient pas – sur le territoire de notre commune. Comment pourraient-ils comprendre que notre budget de l'année prochaine soit d'emblée déficitaire?

Tout le monde sait que, quand on gère le budget d'un ménage, en plus de ce que l'on gagne et de ce que l'on dépense, il faut tenir compte de possibles imprévus qui commandent justement une certaine prudence en matière de dépenses. Comment oserons-nous expliquer à la population qui nous a élus et qui a payé pour notre travail que nous nous considérons au-dessus de la loi? Je vous rappelle, Monsieur Velasco, que la loi nous interdit d'avoir un budget déficitaire – ou alors, si tel est le cas, elle nous impose de trouver des compensations pour revenir à l'équilibre. Dans ce contexte, comment affirmer à nos concitoyens que nous sommes au-dessus de la loi et que nous pouvons nous permettre des largesses budgétaires?

M. Vanek prétendait tout à l'heure qu'un déficit de 25 millions de francs «ou quelque chose de cet ordre-là» n'était pas très grave... Quel mépris pour tous ceux qui devront payer ces 25 millions de francs! Mesdames et Messieurs, un tel déficit n'est tout simplement pas possible. Ce n'est pas un équilibre budgétaire à zéro franc de déficit que nous devons poursuivre, mais un budget positif nous permettant non seulement d'accomplir les tâches prioritaires qui nous reviennent, mais également de procéder aux investissements nécessaires pour la collectivité. C'est normal!

Tout investissement engendre des dépenses de fonctionnement qui doivent figurer au budget dès maintenant. Il n'est donc pas envisageable de prévoir un déficit pareil, alors même que nous savons que les revenus sont en baisse – en tout cas, ils stagnent depuis quelques années, mais ils seront en baisse au cours des années à venir, ne serait-ce qu'au niveau de la fiscalité des entreprises.

Mais voilà que l'exécutif croit pouvoir encore augmenter les charges de la Ville en 2014! Les revenus nécessaires apparaîtront-ils magiquement? Certains jugent notre situation plutôt bonne, en regard de celle de l'Europe. C'est vrai, tout va bien! On a annoncé 0,5% d'augmentation du produit intérieur brut (PIB) en Europe, c'est magnifique, voilà qui nous permet largement d'augmenter le pourcentage des charges de la Ville de Genève... Aux yeux du groupe libéral-radical, une telle attitude est inadmissible. Nous ne pouvons donc pas entrer en matière sur une augmentation des charges.

Quant aux «échanges» plébiscités par M^{me} Salerno entre l'exécutif et les différentes commissions, sur quelle base se dérouleront-ils? Sur les priorités de l'exécutif – ou plutôt, sur la liste des vœux au père Noël qu'il a manifestement voulu établir? Chaque magistrat propose de maintenir tout ce qu'il a déjà et, parmi tout ce qu'il veut encore, on opère quelques petites limitations... Je pense bien que les augmentations proposées ne correspondent pas à tout ce qu'ils auraient voulu avoir – mais elles équivalent quand même à 25 millions de francs de plus que pour l'exercice 2013!

Pourquoi est-ce impossible? Vous allez nous dire, Madame Salerno, que nous sommes le législatif et que c'est à nous de faire ce genre de choix. Eh bien, non! L'exécutif est payé à plein temps pour gérer l'administration, alors que nous ne sommes qu'un parlement de milice chargé de définir des priorités. Nous ne pouvons pas repartir de zéro pour tout construire, vous l'avez dit très justement.

Le rôle de l'exécutif consiste, au vu des impératifs existants, à nous indiquer où l'on peut faire des économies et se passer de certaines prestations. Je rappelle que, si la plupart d'entre elles sont nécessaires, certaines sont des doublons avec les missions de l'Etat. Eh bien, il revient à l'exécutif de nous proposer spontanément de les éliminer.

Sinon, que se passera-t-il? Comme l'année passée, on devra adopter une logique de coupes à la hache dans tous les départements. Or, comment un exécutif en charge de ses employés et du management de l'administration municipale peut-il justifier de faire payer à l'entier de la fonction publique de telles coupes linéaires? Certains services auront fait le travail de trouver des économies et d'autres pas, mais on les punira tous, y compris ceux qui ont agi correctement! Ce n'est pas acceptable.

L'exécutif doit donc faire son travail de management. Il doit intervenir auprès de ses services pour évaluer les priorités et les sacrifices envisageables, au lieu de laisser à la commission des finances la tâche de faire des coupes budgétaires. Mais le Conseil municipal s'appêtant manifestement à renvoyer le projet de budget 2014 en commission, nous devons définir nous-mêmes où couper...

Je remercie M. Velasco de ses propos à l'égard du groupe libéral-radical. Nous n'avons pas de difficulté à établir quelques priorités, mais il aurait mieux valu que l'exécutif s'y prenne à l'avance, au lieu d'être simplement chargé de les appliquer et de les justifier auprès de ses employés qui pourraient en faire les frais... Ce sera donc à lui de dire aux fonctionnaires de la Ville: «On est désolés, c'est le Conseil municipal qui en a décidé ainsi et le Conseil administratif ne peut rien faire.» Voilà une position qui n'est pas très courageuse! C'est donc le Conseil administratif qui manque de courage et non le Conseil municipal, Monsieur Velasco.

Je conclurai en abordant la problématique de la dette. On voit bien ce qui s'est passé pendant la glorieuse décennie 2003-2013, où les autorités ont été incapables de réduire la dette de la Ville. En effet, en 2014, elle sera exactement au même niveau qu'en 2003, soit à un peu plus de 1,6 milliard de francs. Eh oui! En dix ans de vaches grasses, la majorité de gauche aura été capable d'augmenter les charges, mais incapable de réduire la dette. C'est d'autant plus inadmissible que l'on n'arrive même pas à prendre en compte la baisse des revenus pour diminuer nos charges et, peut-être, essayer de rembourser cette dette qui pèse sur tous les citoyens de la Ville de Genève, les plus âgés comme les plus jeunes, les actifs comme les non-actifs.

Cette dette serait un peu plus acceptable, si elle était due à des investissements, mais elle est purement causée par des dépenses de fonctionnement. C'est le magistrat Pagani lui-même qui nous l'a dit: il a besoin d'encore 50 millions de francs supplémentaires – sans parler des 25 millions de francs de déficit dont il est question ici – rien que pour la rénovation et l'entretien du patrimoine bâti, si l'on en croit la méthode Stratus. Mesdames et Messieurs, il est tout simplement inacceptable de laisser, sans broncher, se délabrer ainsi le patrimoine – l'actif de notre communauté. C'est la fuite en avant, et le groupe libéral-radical n'est pas d'accord!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, pourquoi sommes-nous réunis dans cette enceinte, en ce moment? Vous me permettrez de vous le rappeler: d'une part, il s'agissait de savoir si nous voulions entrer en matière sur le projet de budget 2014; d'autre part, souhaitons-nous le renvoyer en commission des finances et dans les commissions spécialisées – ou directement au Conseil administratif pour qu'il revoie sa copie, qui ne nous plaît pas?

La première de ces deux discussions a été entamée par le Conseil administratif – ce qui prouve bien, à mes yeux, que ce projet de budget est le sien et non le nôtre. A présent, le délibératif doit décider de la suite du processus. Renversons-nous ce document en commission – ce qui revient à nous en saisir – ou estimons-nous que ce budget déficitaire à hauteur de 25 millions de francs est mauvais et doit être renvoyé à l'expéditeur sans que nous ne nous en saisissions?

Je me pencherai avec précision sur les règlements et les lois que nous avons à notre disposition pour voir comment agir. Le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC) nous indique que nous devons présenter, au final, un budget équilibré – ce qui réduit tout de même notre marge de manœuvre puisque, dès lors que nous arrivons à l'équilibre, nous le votons; deuxièmement, les communes sont responsables de l'évaluation budgétaire en matière fiscale, point! Voilà ce qu'il en est de la responsabilité budgétaire de notre délibératif. Quant à la LAC, elle stipule que le Conseil administratif présente au

Conseil municipal le budget annuel de fonctionnement et que ce dernier déli-
bère à ce sujet. Je rappelle enfin la teneur de l'article 72 du règlement du Conseil
municipal de la Ville de Genève: la compétence de présenter le budget appartient
au Conseil administratif.

Tout cela pour dire qu'il revient bel et bien au Conseil administratif de nous
présenter le budget. Je m'étonne donc d'entendre M^{me} Salerno nous dire – d'abord
en commission des finances le 28 août dernier, puis ce soir au sein de notre plé-
num – que ce projet de budget n'est pas vraiment le sien, mais le résultat des
renoncements et des concessions acceptées par les différentes parties concernées.
Le déficit annoncé de 25 millions de francs montre pourtant qu'il n'y a pas eu
assez de renoncements et de concessions!

Le projet de budget 2014 est donc inadmissible – en tout cas aux yeux de
l'Union démocratique du centre. On nous dit que c'est une mouture provisoire,
mais il n'en va pas exactement ainsi. Dès lors que nous nous en saisirons en com-
mission, c'est bien sur ce document-là que nous travaillerons, selon les estima-
tions fiscales fixées par M^{me} Salerno et ses services. Pour ma part, je me refuse
donc à relativiser l'importance de ce projet de budget et à dire, comme certains,
qu'il s'agit d'une première mouture à retravailler en commission. Pas du tout!

Le budget que l'on nous présente aujourd'hui a une symbolique administra-
tive, de par les choix qu'il reflète, mais également politique, puisqu'il présente un
déficit qui n'est pas des moindres: 25 millions de francs! M. Lathion a eu tout à
fait raison de rappeler ce qui s'est passé l'année dernière: le déficit initialement
annoncé était un peu moindre, puisqu'il s'élevait à environ 22 millions de francs,
mais que nous en avons vraiment bavé pour arriver à l'équilibre. Les 6 derniers
millions de francs à trouver nous ont fait nous coucher à des heures impossibles,
lors du débat budgétaire!

Le projet de budget 2014 refuse les arbitrages, c'est pourquoi nous en sommes
tout à fait insatisfaits. Evidemment, on nous fait toujours le même chantage en
nous disant que, si nous refusons ce premier document pour en exiger un amé-
lioré, les commissions ne s'en saisiront que tardivement et devront travailler au
pas de charge par manque de temps. Mesdames et Messieurs, nous ne sommes
pas encore à mi-septembre; si nous renvoyons cet objet à M^{me} Salerno, nous pou-
vons espérer qu'elle s'en occupera et, au début du mois d'octobre, nous le ren-
verra corrigé, ce qui laissera largement un mois à chaque commission pour y tra-
vailler et rendre un rapport sans précipitation.

Je ferai une dernière remarque, valable à tout niveau – aussi bien fédéral que
cantonal ou communal. Ce délibératif n'a pas les outils adéquats pour discuter
véritablement d'un budget. M^{me} Salerno dispose de plus de 50 fonctionnaires spé-
cialisés et chaque département emploie des fonctionnaires affectés à la présen-
tation de son propre budget; nous n'avons pas cette somme de connaissances,

d'expérience et de professionnalisme. Nous ne sommes qu'un délibératif de milice. Accepter de nous pencher sur ce budget avec un pareil déficit relève quasiment de l'exploit – ou de l'utopie.

Je suis donc obligé d'affirmer que l'Union démocratique du centre n'ira pas dans cette direction. Nous voulons travailler de manière crédible, sur la base d'un projet de budget qui le soit tout autant. Nous voulons nous pencher sur des problèmes politiques et non devoir tailler n'importe comment dans les finances de je ne sais quels services, sans connaître les incidences que cela pourrait avoir sur la bonne marche de l'administration. Il faut donc que le budget soit préalablement ramené à l'équilibre.

Pour ces raisons, l'union démocratique du centre refusera une nouvelle fois d'entrer en matière sur le projet de budget 2014 tel qu'il nous est présenté ce soir. Nous souhaitons le renvoyer au Conseil administratif, afin qu'il l'améliore et que nous puissions ensuite nous saisir d'un document un peu plus acceptable.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, j'ouvre une parenthèse dans ce débat pour revenir à quelques chiffres articulés par les uns et les autres sur la question de la dette. Je pense notamment aux propos de M. Genecand concernant la dernière décennie.

Vous conviendrez, hors étiquette politique, que le travail de désendettement de la Ville effectué par le Conseil administratif au cours des quatre dernières années a été considérable. Cela n'a pas été mentionné tout à l'heure, et j'en suis déçue. En l'espace d'environ quatre ans, nous avons désendetté la Ville à hauteur de 450 millions de francs, Mesdames et Messieurs! Monsieur Genecand, je ne sais pas quelles données vous avez consultées pour affirmer que nous n'avons fait que revenir à la situation d'il y a dix ans et que le niveau de la dette en 2014 sera identique à celui de 2003. Vous ne siégez malheureusement pas à la commission des finances, mais c'est avec plaisir que j'irai à la commission des travaux et des constructions ou à celle de l'aménagement et de l'environnement – où vous excellez, je crois – pour vous fournir les explications nécessaires.

Le niveau actuel de la dette de notre collectivité publique n'est pas comparable à celui de 2003, mais à celui de 1993. Le référentiel correct n'est donc pas de dix, mais de vingt ans.

Parlons maintenant du taux d'intérêt, autre point important. Sur le compte de fonctionnement, quels sont les intérêts de la dette que paie notre collectivité aux banques qui lui ont prêté de l'argent? Là aussi, nous avons adopté une stratégie particulièrement proactive qui nous a bien réussi. On ne doit pas tant en féliciter le Conseil administratif que les services de l'administration. Celles et ceux qui aiment les chiffres l'auront remarqué: le niveau actuel du service de

la dette est comparable à celui que la Ville payait en 1973. Il y a une dizaine d'années, il s'élevait à 90 millions de francs; nous en sommes aujourd'hui à moins de 20 millions de francs.

J'admets que certains soient parfois de mauvaise foi et adoptent une posture idéologique, n'hésitant pas à articular des chiffres inexacts pour servir leur propos politique. Cependant, il faut souligner que la collectivité publique de la Ville de Genève n'a pas à rougir du travail accompli en matière de diminution du service de la dette. Nous avons bien utilisé l'opportunité politique qui nous a été offerte sur les cinq dernières années, servis – je l'admets – par une conjoncture économique particulièrement favorable. Il n'empêche que, proportionnellement, la Ville s'est deux fois plus désendettée que le Canton n'a été capable de le faire sur l'ensemble de son territoire.

Mes collègues et moi-même sommes prêts à entendre des critiques parfois pertinentes concernant le service de la dette, mais le niveau actuel de cette dernière et celui que nous envisageons pour l'année prochaine n'est pas uniquement lié à une explosion des investissements; il est principalement dû – et vous le savez, Mesdames et Messieurs – à l'emprunt d'environ 120 millions de francs que nous devons faire en fin d'année pour la recapitalisation de la CAP. Vous avez voté en début d'année la proposition y afférente PR-998 – y compris le groupe libéral-radical, ce dont je le remercie.

C'est ce crédit extraordinaire lié à l'avenir des pensions des retraités de la Ville de Genève qui accroît la dette pour l'année 2014 – et non pas du tout une mauvaise gestion des investissements ou du ménage ordinaire de la municipalité. Je tenais à le rappeler!

M. Daniel Sormanni (MCG). A la lecture du projet de budget 2014 qui nous est présenté ce soir, on peut se poser plusieurs questions. Tout d'abord, on aurait pu s'attendre à une velléité de freiner la machine municipale aussi bien au niveau du budget de fonctionnement que des investissements, comme le préconisent le Mouvement citoyens genevois et d'autres groupes depuis 2011. Nous savons qu'il y a un ralentissement économique et une diminution des rentrées fiscales à l'horizon. Je songe notamment aux décisions prochaines sur la taxe professionnelle, que le Grand Conseil veut supprimer. En ce qui me concerne, je trouve que ce n'est pas une bonne idée, mais le parlement cantonal est bel et bien sur cette voie.

En outre, la révision de la péréquation intercommunale est défavorable à la Ville, on en remarque déjà les conséquences dans le projet de budget 2014. En ce qui concerne la taxation des entreprises, le Canton, les communes et notamment la Ville subiront une diminution notoire de leurs recettes.

Dans un tel contexte, je comprends mal que l'on veuille poursuivre cette course folle. Ne devrions-nous pas nous demander s'il ne faudrait pas au moins stabiliser les charges, au lieu de continuer à les augmenter? On nous dit qu'elles sont maîtrisées, mais ce n'est pas tout à fait vrai! Chaque année, lorsque nous bouclons les comptes, nous constatons qu'un certain nombre de charges avaient été surévaluées dans le budget correspondant. C'est un peu trop facile de venir nous dire ensuite qu'elles ont été maîtrisées!

Notre Conseil municipal de milice n'est pas à même d'évaluer dans quels secteurs il y aurait assez de marge financière pour réduire la voilure sans s'attaquer aux prestations fournies par la Ville. Ce travail ne peut incomber qu'à l'exécutif. Or, celui-ci, comme l'an dernier – je l'avais d'ailleurs déjà relevé à l'époque – nous présente ici un projet de budget qui n'est pas fini. C'est le terme que j'avais employé l'année passée, et je peux le réutiliser cette année.

En effet, le Conseil administratif n'a pas terminé ses arbitrages – du moins ceux qui auraient permis de nous présenter si ce n'est un budget équilibré, du moins un document qui ne prévoie pas un déficit de 25 millions de francs! L'an dernier, la première mouture présentait un déficit de 23,2 millions de francs avant sa révision.

Cette situation me rappelle tout à fait la fable de la cigale et la fourmi. Tant que tout va bien, on dépense, on court en avant – mais quand l'hiver sera venu, on versera des larmes, car la conjoncture sera difficile et on n'aura pas de solution à apporter. Mieux vaut profiter, tant qu'on peut encore le faire sans s'attaquer aux prestations, de stabiliser les charges. Au moins cela! Si cela avait été fait, le projet de budget présenté aujourd'hui ne serait pas – ou presque pas – déficitaire. Je pense que c'est possible.

Il n'est pas raisonnable de demander la création de 52,5 nouveaux postes, d'autant plus que ce sont là des charges pérennes. Une fois les fonctionnaires engagés, il faudra les payer chaque année tout au long de leur carrière, ce qui signifie que ces charges se reporteront sur les générations futures pendant trente ou quarante ans – sans compter l'indexation et les annuités.

Ne faut-il pas s'interroger sur la nécessité de ces nouveaux postes? Nous sommes d'accord avec ceux de la police municipale qui concernent la sécurité, mais d'autres pourraient être pourvus grâce à des rocades avec des postes vacants. Certaines missions sont peut-être moins prioritaires qu'auparavant, voire plus du tout. Mais ces questions ne sont jamais posées et l'on continue à créer de nouveaux postes année après année, depuis pas mal de temps. Cette tendance nous déplaît.

Quant aux gesticulations politiques, Monsieur le président, vous transmettez à M. Vanek que c'est plutôt son groupe qui s'en rend coupable et non les autres!

Il est trop facile de prétendre que l'on n'a pas pu discuter au précédent débat budgétaire et que ce sont les autres groupes qui ont voté le budget. Mais qu'est-ce qui est le plus important, finalement? Gesticuler pendant le débat parlementaire pour faire plaisir à ses électeurs, ou voter le budget qui permet de financer les activités de la municipalité? Le groupe Ensemble à gauche n'a pas voté le budget 2013. C'est le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti socialiste et les Verts qui l'ont voté. Et cela, c'est un geste responsable et non une gesticulation!

J'en viens à présent aux investissements, que le Conseil municipal avait décidé, dans sa grande sagesse, de limiter à un plafond de 110 millions de francs. Cette mesure avait également été préconisée par le Mouvement citoyens genevois depuis 2011, car les investissements avaient explosé. Certes, ils génèrent du travail et des emplois, ils font fonctionner les entreprises... Mais il faut savoir raison garder! Il faut pouvoir les financer, ces investissements!

Pendant de nombreuses années où la Ville avait des excédents financiers qui lui permettaient largement de les autofinancer, il n'y avait aucun problème. D'ailleurs, à cette époque, le montant fixé pour les investissements n'était souvent pas atteint. Je me souviens d'années où il n'y avait que 60 millions de francs d'investissements réalisés. Il était bon de rehausser ce montant jusqu'à 100 millions de francs, mais la situation a vite explosé pour atteindre 154 millions de francs aux comptes 2012 – et probablement 130 millions de francs aux comptes 2013... Si nous continuons dans cette voie, nous courons à la catastrophe.

Dès lors que la Ville a un budget de fonctionnement déficitaire, elle ne peut évidemment plus – et de loin – autofinancer ses investissements. Il faut donc les limiter. Nous sommes déçus que la barre raisonnable des 110 millions de francs, qui garantissait tout de même du travail aux entreprises, n'ait pas été adoptée par le Conseil administratif dans le projet de budget 2014, où elle est remontée à 130 millions de francs. C'est tout à fait déraisonnable! Je pense que le Conseil municipal devra veiller à la ramener à un niveau acceptable.

Pour ces motifs, Mesdames et Messieurs, nous ne voterons pas le renvoi de ce document en commission. Si la majorité en décide autrement, il reviendra à notre parlement de milice de décider des arbitrages qu'aurait dû effectuer le Conseil administratif – car cela relève de sa responsabilité politique. Mais évidemment, il est plus facile de faire endosser la responsabilité des choix impopulaires au Conseil municipal! C'est l'année des hannetons, c'est-à-dire des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, et les «non-choix» sont une solution de facilité.

Dans d'autres domaines également – selon nous, en tout cas – le Conseil administratif pourrait établir des stratégies pour apporter de nouvelles recettes à la Ville ou, du moins, en diminuer les charges. Je reviens toujours avec la ques-

tion de la redevance sur les routes, qui fait perdre des millions de francs à notre commune car elle ne prend pas les choses en main avec suffisamment de poigne pour récupérer ce qui lui est dû. Je rappelle aussi la problématique des droits de superficie, pour lesquels les parkings ne paient pas grand-chose à la Ville en matière de redevances.

On devrait peut-être aussi s'interroger au sujet du contrôle du stationnement. Était-ce vraiment une bonne idée de le confier à la Fondation des parkings? Certes, nous n'assumons plus les charges correspondant aux salaires des contrôleurs, mais nous ne percevons plus les recettes provenant des amendes. Je me demande donc s'il ne faudrait pas dénoncer cette convention et revenir en arrière. Citons encore la dette de l'Hospice général, qui perdure et dont jamais personne ne s'occupe.

Ce sont là des détails, peut-être, mais si on les additionne ils représentent vite beaucoup d'argent qui permettrait de promouvoir la politique sociale de la Ville de Genève, par exemple...

J'aimerais encore que la magistrate me réponde au sujet de la recapitalisation de la CAP décidée l'an dernier. Il me semble que cette dépense devrait normalement figurer aux comptes 2013, puisque l'argent devait être versé d'ici au 31 décembre 2013 afin d'être dans les caisses de la CAP avant le 1^{er} janvier 2014. Par conséquent, il y aura évidemment un impact au niveau des emprunts – mais pas au budget 2014. J'aimerais d'ailleurs poser une question subsidiaire: compte tenu du rendement de la bourse, la somme nécessaire s'élève-t-elle toujours à 120 millions de francs et non à moins? La CAP et le Conseil administratif se sont-ils posé cette question? Il serait intéressant d'avoir une réponse!

Sans vouloir aller plus loin, je crois qu'il incombe d'abord au Conseil administratif de prendre ses responsabilités et d'opérer certains choix – ensuite, le Conseil municipal s'occupera des siens. Pour notre part, nous ferons ceux que nous avons toujours eu le courage d'annoncer. Tel n'est pas toujours le cas des autres groupes, qui préfèrent la fuite en avant déraisonnable. C'est la raison pour laquelle nous refuserons d'envoyer le projet de budget 2014 en commission.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Sur les bancs d'en face, on nous a dit que charité bien ordonnée commence par soi-même... Or, il se trouve que l'Alternative et la droite n'ont absolument pas la même vision sur la manière la plus adéquate d'aborder ce projet de budget 2014. Je réponds donc que la critique est aisée, mais l'art difficile!

Il est complètement absurde et déraisonnable de refuser le renvoi de ce document en commission. Sur ce point, je partage pleinement l'avis d'Ensemble à gauche énoncé par M. Vanek. Un membre de la droite a dit qu'accepter d'entrer en matière sur ce budget revenait à montrer du mépris vis-à-vis de la population.

J'objecte que cette affirmation n'est qu'une manœuvre politicienne visant à causer de l'agitation politique plutôt qu'à servir la communauté – et cela, c'est faillir à son serment de conseiller municipal, Monsieur Genecand!

Mesdames et Messieurs, il est inutile de se plaindre chaque année que les uns et les autres aient des avis divergents. C'est la démocratie qui veut cela, et c'est très juste. Si le projet de budget 2014 ne peut être étudié en commission dès mercredi prochain, comme l'a rappelé M^{me} Salerno, que se passera-t-il? Nous aurons encore moins de temps pour l'étudier et l'analyser lorsque sa version corrigée nous parviendra. Or, comme l'a rappelé M. Lathion tout à l'heure, notre Conseil municipal ne veut qu'une chose: aller dans le détail, tout maîtriser et tout contrôler.

Selon les uns, M^{me} Alder se serait permis de prendre des décisions et de mettre en œuvre une politique publique – fort utile, soit dit en passant – sans consulter le Conseil municipal. Je rétablis les faits: il s'agit d'une décision prise par le Conseil administratif sur proposition de M^{me} Alder, or la conduite de ce genre de politique relève justement des prérogatives de l'exécutif. Si le Conseil administratif avait décidé de passer devant le Conseil municipal, dans dix-huit mois nous n'y serions pas encore! Appelez-vous cela servir la population, Mesdames et Messieurs?

Le projet de budget est un document important, car il nous permet – surtout quand il dépasse le milliard de francs – de prendre connaissance des objectifs du Conseil administratif. Il est vrai qu'ils ne sont pas si clairs que cela, mais j'ai posé des questions à ce sujet à M^{me} Salerno en commission et j'ai reçu des réponses! Ceux qui prennent le temps de consulter les documents que l'on nous remet verront que le message de M^{me} Salerno est fort bien formulé dans le cahier des projets par politique publique. En outre, nous avons eu la possibilité de l'entendre tout à l'heure nous répéter les grands axes que le Conseil administratif souhaite renforcer en 2014.

Nous les Verts, après être entrés en matière sur le projet de budget 2014, nous le renverrons à la commission des finances et aux commissions spécialisées, car nous préférons la transparence du Conseil administratif sur son projet – ce n'est qu'un projet – à un budget artificiellement ramené à l'équilibre. Dans ce dernier cas, l'étude en commission s'avérerait encore plus difficile, suivant les prévisions fiscales.

Mesdames et Messieurs de la droite, au sujet du temps qui nous est imparti pour l'examen du projet de budget, je vous rappelle qu'un conseiller municipal issu de vos rangs, M. Simon Brandt, a fait une proposition intéressante pour la procédure budgétaire. Or, vous n'avez même pas pris la peine de la soutenir pour qu'elle soit appliquée. Si vous l'aviez acceptée – ce que les Verts auraient fait, car ils ont toujours été favorables aux changements d'horaire des commissions en vue d'une plus grande efficacité – nous aurions peut-être pu nous permettre d'attendre la mi-octobre. Le Conseil administratif – et non pas seulement

M^{me} Salerno – nous aurait alors soumis son projet de budget en même temps que les dernières prévisions fiscales.

Tout cela pour dire que, même si les Verts ne partagent pas vraiment la méthodologie adoptée dans ce processus budgétaire et qu'il n'est jamais très agréable de se retrouver face à un déficit prévu de 25 millions de francs, nous essayons de voir le verre à moitié plein et non à moitié vide. Nous considérons donc cette première mouture de projet de budget 2014 comme une opportunité d'aller plus loin.

J'en reviens à la volonté du Conseil municipal de tout contrôler et tout décider. Eh bien, nous avons ici l'occasion de prendre un certain nombre de décisions et de faire des propositions – ce que les représentants de la droite n'ont pas assez souligné.

Cependant, Mesdames et Messieurs, chers collègues et chers conseillers administratifs, nous sommes face au même scénario que l'an passé. Je vous épargnerai la relecture – qui serait fastidieuse – de l'intervention des Verts sur le projet de budget 2013, car elle portait à peu de choses près sur les mêmes enjeux: des demandes de postes supplémentaires et un déficit pas trop important. Je rappelle que ce projet de budget est en réalité une déclaration d'intentions dont l'examen se fait en deux temps. Tout d'abord, nous l'analyserons en commission – c'est en tout cas ce que veulent les Verts. Ensuite, durant l'automne, le Conseil administratif viendra nous présenter ses options.

Les Verts sont attachés à l'équilibre budgétaire et ils souhaitent évidemment arriver au mois de décembre avec un budget équilibré – ou, du moins, qui tende à l'équilibre. En effet, la bonne maîtrise des charges se fait par anticipation, plutôt que de devoir procéder après coup à des coupes budgétaires douloureuses. Nous pensons que cet objectif est réalisable, à ce stade, mais nous en discuterons bien sûr à mi-octobre.

La maîtrise des charges permet d'éviter d'avoir des comptes déficitaires, et je ne répéterai pas ce que nous disons chaque année concernant la gestion du nombre de postes de travail. Sur ce point, nous trouvons extrêmement piquant que le Parti démocrate-chrétien, dont le conseiller administratif est justement responsable du plus grand nombre de postes municipaux, ne le soutienne même pas sur ce plan en renvoyant le projet de budget en commission. C'est très dommage!

L'année passée, les Verts ont adopté une attitude tout à fait responsable: ils ont voté tous les nouveaux postes liés à la sécurité. Cette année, nous voulons vérifier si les 19 postes supplémentaires demandés sont vraiment nécessaires, vu la politique cantonale menée par M. Maudet qui a donné des moyens accrus à la Police. Avant de voter ces postes, nous aimerions nous assurer de leur bien-fondé.

J'en viens au niveau des investissements. Nous saluons la décision du Conseil administratif de le rehausser, car c'est important pour les enjeux patrimoniaux –

je pense au Musée d'art et d'histoire, à la Maison de la danse, au Musée d'ethnographie, ainsi qu'aux rénovations nécessaires. Les Verts sont très inquiets de constater que la Ville ne peut assumer la rénovation de son patrimoine. Mesdames et Messieurs, vous savez très bien que, dans ce domaine, le franc non dépensé aujourd'hui nous coûtera beaucoup plus cher dans une dizaine d'années!

J'aimerais encore adresser au Conseil administratif une dernière remarque qui ne lui sera peut-être pas très agréable... Lors de l'examen des comptes 2012, nous avons constaté que le secrétariat du Conseil municipal n'était toujours pas un vrai service; nous tenons à informer l'exécutif que nous ne lâcherons pas prise sur ce point. Il s'agit d'une décision validée sous la présidence de Vera Figurek, que j'ai rappelée moi-même lorsque je présidais ce Conseil municipal: il n'est pas pensable que le Conseil administratif n'assume pas les responsabilités qu'il a prises à ce niveau vis-à-vis du Conseil municipal.

En conclusion, les Verts prennent leurs responsabilités et demandent au Conseil administratif de prendre les siennes. Nous aboutirons ainsi – je l'espère sincèrement – à un projet de budget que ce Conseil municipal pourra voter au mois de décembre prochain. C'est extrêmement important pour la population – bien plus que nos gesticulations politiques!

M^{me} Salika Wenger (EàG). En préambule, j'aimerais donner quelques éclaircissements. Tout d'abord, je précise que nous ne sommes pas en discussion budgétaire! Nous essayons de savoir s'il vaut ou non la peine de renvoyer le projet de budget 2014 en commission pour l'étudier.

Ensuite, si je comprends bien les propos des représentants de la droite depuis le début de cette séance, ils se plaignent qu'il y ait trop de démocratie! Ils préféreraient qu'on nous livre à la fin du mois de novembre un budget tout ficelé auquel la commission des finances consacrerait une demi-séance, pour ensuite ne pouvoir dire que oui ou non. Si c'est ainsi que vous envisagez la démocratie, Mesdames et Messieurs des rangs d'en face, tel n'est pas notre cas! L'opportunité de travailler sur ce projet de budget me semble plus enrichissante qu'autre chose.

Malgré ce que disait M. Bertinat tout à l'heure, notre mission ne consiste pas à nous substituer aux fonctionnaires spécialisés chargés d'élaborer le budget. Nous ne sommes là que pour prendre des positions politiques, pas pour faire le travail des fonctionnaires. Nous ne sommes pas des comptables ou des experts comptables! Nous ne faisons donc que définir les grandes lignes des politiques que nous défendons.

En ce qui nous concerne, Ensemble à gauche – avec l'Alternative, d'ailleurs – a des priorités sociales à défendre. Tout le monde les connaît, on nous a vus lutter pour le maintien des allocations versées aux personnes âgées, par exemple.

M. Zaugg, M^{me} Figurek sont montés au front et nous avons gagné! Nous continuerons à faire de même.

Il est toujours très amusant d'entendre les propos tenus par les représentants des partis de droite: le Parti démocrate-chrétien qui est pour la famille, le Parti libéral-radical qui est pour les entreprises, l'Union démocratique du centre qui est pour on ne sait quoi, le Mouvement citoyens genevois qui est contre les frontaliers... Mais au moment du débat budgétaire, les mêmes qui prétendent défendre les transports, la sécurité et que sais-je d'autre nous expliquent que nous dépensons trop d'argent dans ces domaines. Eh bien, oui! L'enseignement, le logement, l'accueil des enfants dans les crèches – tout cela a un coût! Nous sommes surpris que la droite s'en étonne!

Alors, Mesdames et Messieurs des rangs d'en face, ne venez pas jouer les étonnés: vous et moi savons bien que la baisse d'impôts votée par vos milieux – et non par les nôtres – a des conséquences aujourd'hui sur notre budget. Cessez de prendre les gens pour des imbéciles! Vous avez voté une baisse d'impôts, il est évident que cela porte à conséquence pour la Ville!

Il est faux de prétendre que le déficit annoncé de 25 millions de francs fera éclater le budget 2014. Selon l'orthodoxie comptable et budgétaire – pour ce que j'en sais, du moins – il me semble qu'une collectivité publique n'ayant pour dette que l'équivalent d'une année de fonctionnement est parfaitement sur les rails. Tout va très bien! Nous n'avons pas de réelle dette! Inutile de vous amuser à nous faire des discours plus ou moins savants à coups de pourcentages!

Une chose est certaine: pour notre part, nous renverrons le projet de budget 2014 en commission, car notre assemblée n'a été créée que pour cela! Nous n'existons que pour les comptes et le budget. Tout le reste, c'est du folklore! Voilà pourquoi on a constitué les parlements et autres conseils municipaux. Alors, ne prétendez pas maintenant que ce budget est celui du Conseil administratif. C'est celui de la Ville et nous sommes les conseillers municipaux de cette ville! Il est donc de notre devoir, non pas de donner l'entière responsabilité du budget à l'exécutif, mais de faire notre travail et de définir les politiques que nous entendons mener. Cette tâche ne peut être confiée au Conseil administratif.

Je répète donc que nous renverrons le projet de budget 2014 en commission. Nous espérons que la droite nous suivra et adoptera une attitude suffisamment citoyenne pour ne pas se plaindre une fois de plus d'avoir trop de démocratie! (*Applaudissements.*)

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Une chose est certaine: le projet de budget 2014 tel qu'il nous est présenté ce soir est inacceptable. Aussi aurais-je pu

refuser l'entrée en matière... Mais c'est un peu trop facile! Je pense qu'il est plus courageux de s'appropriier l'élaboration d'un budget à l'équilibre – ce que, manifestement, le Conseil administratif ne fait pas. Contrairement à certains, je ne considère pas notre parlement comme incapable d'y parvenir. Ce n'est pas de l'utopie! Tout en respectant moi aussi la règle d'or qui veut un budget à l'équilibre, je demande à ce plénum de renvoyer cet objet en commission.

M. Grégoire Carasso (S). Tout d'abord, je déplore une situation assez unique dans l'histoire du Conseil municipal, due notamment à la posture – que je qualifierais volontiers de pathétique – de nos amis du Parti démocrate-chrétien. Je commencerai donc par eux, puisqu'ils ont même un représentant à l'exécutif.

L'année passée, lors de l'entrée en matière sur le projet de budget 2013, après nous avoir dit tout le mal qu'il en pensait, M. Lathion affirmait que son groupe amorcerait son examen avec la plus grande clairvoyance – une fois n'est pas coutume – et le plus grand pragmatisme. Ce soir, le Parti démocrate-chrétien tient rigoureusement le même discours... pour soutenir la position contraire, soit le refus d'examiner le projet de budget! M. Lathion, bien que président de la commission des finances, s'est d'ailleurs embrouillé au cours de son intervention de tout à l'heure en mélangeant les centaines de millions et les milliers de francs. Je souhaite bien du plaisir à la commission des finances pour l'étude de ce projet de budget 2014... J'espère que son président retrouvera vite l'assise qui est d'ordinaire la sienne! Vous transmettez, Monsieur le président.

Je passe au Parti libéral-radical, qui veut importer sa pratique connue et reconnue de la gestion des finances du Canton de Genève! Merci bien! Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux, vous êtes la première force politique au Canton depuis la Seconde guerre mondiale! Magnifique! Le dernier projet de budget que vous avez géré avec vos trois conseillers d'Etat – M^{me} Rochat, M. Longchamp... Il me manque qui? Votre poulain: M. Maudet! – était si bien ficelé que, vous qui êtes à la tête du canton le plus endetté de Suisse, vous avez contraint aux douzièmes provisionnels l'administration du Canton de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Université de Genève et toutes les entités qui dépendent de près ou de loin du vote du Grand Conseil. Cela, jusqu'à ce que vos magistrats finissent par siffler la fin de la récréation et s'entendent sur un déficit budgétaire de 2% – somme toute, la solution que nous avons sous les yeux ce soir.

A cet égard, je ne résiste pas à citer les propos de M. Fiumelli à l'occasion d'une autre entrée en matière sur le projet de budget: «Pour toutes ces raisons» nous disait-il après avoir dit tout le mal qu'il pensait de la version initiale du Conseil administratif, selon l'usage, «le Parti libéral-radical, bien évidemment» – je souligne – «renverra ce projet de budget en commission; il fera son travail de la

manière la plus honnête.» Ce n'était pas en année électorale, je le concède, mais il s'agissait simplement de suivre la pratique habituelle du Conseil municipal.

M. Bertinat, quant à lui, nous a fait tout à l'heure une interprétation originale de la LAC. Je lui rappellerai donc que les communes de notre canton peuvent présenter un budget déficitaire à concurrence de leurs amortissements. Ce projet de budget 2014 est donc tout à fait légal. Il se situe exactement dans la même dynamique que les budgets des années précédentes.

D'ailleurs, je passe sur les interventions d'autres éminents conseillers municipaux pour vous citer, Monsieur Bertinat, lors d'un précédent débat d'entrée en matière sur le projet de budget: «Je ne veux pas en dire plus. Tout a été à peu près dit.» Cette remarque est assez dans votre style. «Bien évidemment» – je souligne – «l'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi de ce projet de budget dans les commissions, où nous aurons l'occasion d'en parler plus en détail.» C'était au mois de septembre 2011, à propos du projet de budget 2012. Vous aussi, vous adoptiez une position conforme à la plus pure tradition des travaux de ce Conseil municipal.

Je passe maintenant au Mouvement citoyens genevois, peut-être le moins à l'aise pour défendre la posture pour le moins originale – pathétique, aux yeux du groupe socialiste – qui consiste à refuser l'entrée en matière sur le projet de budget 2014.

Monsieur Sormanni, je pourrais vous citer avec votre récente casquette du Mouvement citoyens genevois ou avec votre ancienne casquette socialiste... Allez, je prends le débat de l'année passée, cette fois. Vous nous expliquiez alors – je cite: «Nous allons renvoyer ce projet de budget à la commission des finances et dans les commissions spécialisées, pour l'étudier dans l'objectif d'atteindre un budget équilibré.» Vous conviendrez que c'est assez la teneur de vos propos ce soir... mais pour défendre la position contraire! Année électorale oblige, vous avez voulu marquer le coup; il eût été trop bizarre de faire comme toutes ces dernières années...

Eh bien, Mesdames et Messieurs qui avez refusé d'entrer en matière tout à l'heure, vous avez tous manqué le coche; j'en suis désolé pour vous. J'ai voulu voir plus largement comment s'est passé le débat d'entrée en matière sur le projet de budget lors des années précédentes. En 2003, Monsieur Pattaroni nous disait exactement la même chose: «Bien sûr, nous renverrons ce budget dans les commissions qui l'examineront de plus près. Et nous verrons, en fin d'examen, ce que nous ferons.» Voilà une posture responsable!

J'ai trouvé intéressant de remonter à une époque où la gauche était minoritaire – peut-être étions-nous alors aussi «allumés» que les représentants de la droite ce soir... Peut-être trouvions-nous très rigolo, à l'époque, de renvoyer sa

copie à l'exécutif en refusant de faire notre travail en commission. J'ai donc pris l'exemple d'un socialiste, M. André Clerc, qui s'élevait contre le budget présenté par la majorité de droite de l'exécutif d'alors – cela fait quelques années, puisque nous étions en 1983.

Je le cite: «Ce refus de voir l'essentiel n'est pas, j'en suis sûr, le fait de nos administrés, mais il est – hélas – le fait de la majorité du Conseil administratif. C'est dommage pour Genève et pour tous ceux qui aiment notre ville. Cela dit, notre groupe – le groupe socialiste – demande le renvoi du budget à la commission des finances.» Et il adresse ses félicitations d'usage au Service financier. Comme il me semble que cela n'a pas encore été fait ce soir au nom du Conseil municipal, je saisis l'occasion pour saluer le travail de l'administration, qui nous a permis de débattre ce soir quoi qu'en veuillent nos amis en pleine période électorale.

Je terminerai par là, simplement pour souligner le petit jeu pathétique auquel nos collègues de la droite ont essayé de se prêter – heureusement sans succès, et je m'en félicite. J'espère qu'ils travailleront dans une dynamique plus positive et constructive, en bonne intelligence – peut-être en reprenant les avis des conseillers municipaux éclairés que j'ai cités tout à l'heure – au sein de la commission des finances et dans les commissions spécialisées. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que nous interrompons nos travaux à 19 h quelle que soit l'avancée du débat; nous les reprendrons à 20 h 30. Le bureau a pris cette décision en raison du nombre de personnes inscrites au tour de parole.

M. Michel Amaudruz (UDC). Tant de choses ont déjà été dites que je voudrais m'abstenir de me livrer au jeu des répétitions. Mais il n'est pas toujours facile d'innover...

Monsieur le président, vous voudrez bien transmettre à M^{me} le maire... Bon, avec le système épïcène, je ne sais pas si on dit «M^{me} la maire» ou «M^{me} le maire», mais vous êtes notre maire à tous, Madame Salerno! Vous nous avez dit que nous n'avions pas à rougir... Je ne crois pas être daltonien et je n'ai pas vu de rouge, mais je suis pâle! Pourquoi? Parce que la priorité principale de la Ville manque à l'appel, parmi toutes celles que vous avez énumérées tout à l'heure. La priorité numéro un, c'est en effet de réduire l'endettement.

Je ne me mêlerai pas de la querelle – ou de la divergence, comme vous préférez – qui vous oppose à M. Genecand sur la lecture d'un graphique financier qui ne m'impressionne pas du tout. Je constate néanmoins que, depuis 2010, la courbe remonte.

Ce qui me préoccupe beaucoup plus, c'est le sujet que vous avez effleuré en évoquant les taux d'intérêt favorables de ces dernières années. Nous savons aujourd'hui que le trend est à la hausse, c'est un fait incontournable. Or, les dettes sont un piège mortel! *Schulden kosten Geld!* Certains économistes ne manquent pas d'affirmer haut et fort que, quand les taux d'intérêt sont bas, il faut rembourser la dette publique. Sinon, quand ils remontent – non pas par l'escalier, en général, mais plutôt en prenant l'ascenseur – nous nous enfonçons.

Madame le maire, peu m'importe que l'on soit de gauche ou de droite, il s'agit ici de prendre en compte un problème collectif. Cette dette, on ne peut pas la laisser perdurer! La question n'est pas de savoir s'il faut ou non avoir un budget à l'équilibre, mais de réduire la dette. Savez-vous que, tous préjudices confondus et proportionnellement au nombre d'habitants, Genève est plus endettée que les Etats-Unis? Voilà un constat qui est tout sauf rassurant! Par conséquent, cette priorité des priorités doit absolument être respectée – tel est l'axe obligatoire de notre politique et de votre politique.

M. Bertinat a eu raison de dire que, dans cette honorable assemblée, il n'y a pas de technocrate suffisamment compétent pour maîtriser toutes les astuces du développement économique, de la maîtrise de la dette et des mesures à prendre dans ce sens. M. Velasco nous a dit qu'il fallait investir – j'ai cru entendre M. Moscovici – parce que l'investissement, c'est la richesse! Le seul ennui, c'est que, depuis que M. Moscovici s'est fait l'auteur de cette profession de foi, tous les jours des Français franchissent la frontière avec des valises pleines de billets. J'en suis désolé!

On ne peut pas ignorer que la principale source des recettes municipales, sur la base desquelles le budget doit s'équilibrer, c'est les impôts. A Genève, nous sommes confrontés à une situation paradoxale et relativement dramatique: en effet, nous sommes le canton où l'on paie le plus d'impôts, mais aussi celui où il y a le plus d'exonérés fiscaux. Madame Salerno, vous aviez l'air de penser – cela affleurait entre les mots à la surface de vos propos – qu'il suffisait d'augmenter les impôts. Mais ce n'est pas ainsi que nous réglerons le problème! Il suffit de franchir la Versoix: Pascal Broulis est très content, puisqu'il a des comptes positifs!

Si nous voulons nous enrichir, nous devons absolument réduire notre endettement. C'est notre priorité absolue! Sinon, Genève s'enfoncera, avec ou sans le concours du Conseil administratif, du Conseil d'Etat et de cette noble assemblée. Il y a une urgence, nous en sommes tous conscients.

Néanmoins, ce n'est pas à nous de décider où les coupes budgétaires doivent être faites. Cela, c'est le problème de l'exécutif. Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, comme l'a dit M. Bertinat, c'est vous les techniciens!

Et c'est à vous qu'incombe la responsabilité de gérer notre ville. Nous vous faisons confiance... Peu importe que l'on soit de gauche ou de droite, c'est de notre avenir qu'il est question ici – un avenir que nous voulons constructif, pour tous ceux qui habitent notre cité. Voilà ce que je tenais à dire en guise de complément d'explication pour défendre notre position réfractaire au projet de budget 2014.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Madame la maire, Madame et Messieurs les magistrats, Mesdames et Messieurs, cela fait un moment que tout le monde répète les mêmes chiffres, nous en sommes donc tout à fait conscients. Je ne reviendrai pas sur les propos de la plupart de mes préopinants, mais j'aimerais tout de même dire ce que j'en pense, en tant que simple individu – mais également comme membre de la commission des finances.

Nous avons besoin d'un projet de budget équilibré. M. Velasco disait qu'il n'existait aucun pays qui n'ait pas de dettes, mais nous avons une loi et nous devons l'appliquer. Je rappelle à mes honorables compatriotes du Conseil municipal – les Genevois, donc – que notre ville n'est pas un pays et ne peut pas créer sa propre monnaie. On ne peut pas payer en monnaie de singe, chez nous!

J'ai entendu de très bons propos et des paroles sensées de la part de nombreux intervenants sur tous les bancs, à gauche comme à droite – je ne les répéterai donc pas. Que nous montre ce projet de budget? Sur le plan économique, nous allons augmenter notre dette, laquelle finira par préléver les intérêts des nouvelles générations. C'est mon point de vue, mais beaucoup de monde le partage.

Cette année, après mon retour au Conseil municipal, une partie de la gauche nous a dit que le budget voté l'année passée n'avait aucune importance, que l'on s'était mis d'accord et que, de toute façon, on pouvait faire tout à fait autrement après coup... L'Alternative a beau nous assener des tas de plus ou moins belles paroles, ce soir, si elle considère toujours que le budget, c'est aussi nul que ça, je conseille à ses membres de rentrer chez eux! De toute manière, nous voterons plus tard un budget dont ils n'ont rien à faire!

Certains représentants de la gauche ont affirmé en commission que les besoins des habitants de notre ville étaient prépondérants par rapport à la réalité économique. Mais si d'autres pays sont pauvres et pas nous, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas parce qu'ils sont moins intelligents, c'est parce qu'ils ont des problèmes financiers! Or, à long terme, à force d'avoir des dettes à la hausse et des revenus à la baisse – c'est en tout cas ce que l'on nous annonce – nous allons vers de graves problèmes! Je l'ai dit, sur le plan économique, l'augmentation de la dette finira par préléver les générations futures.

Sur le plan politique, nous avons ici la preuve d'un dysfonctionnement dont nous nous doutions déjà – je crois que c'est malheureusement une réalité valable

partout – à savoir que le Conseil administratif ne se bat pas en ayant une vision d'ensemble commune, chaque magistrat luttant individuellement pour garder, voire pour augmenter sa propre part de budget. Et cela, afin de conserver son électorat et de laisser une trace très «payante» de son passage à l'exécutif. Payante dans les deux sens du terme: coûteuse, mais politiquement rémunératrice en termes de voix électorales. C'est du clientélisme, Mesdames et Messieurs!

Le Conseil administratif n'ayant ni la volonté – qui est pourtant de son ressort – ni la capacité ou les compétences nécessaires pour s'entendre sur un projet de budget commun, il refile la patate chaude au Conseil municipal, afin de se disculper des coupes financières qui pourraient avoir lieu et de reporter politiquement le problème sur le délibératif – dont la majorité n'est plus à gauche... C'est trop facile!

Si cinq magistrats, dont quatre de la même tendance politique, ne parviennent pas s'entendre pour élaborer un budget avec l'aide de leurs hauts fonctionnaires et de leurs équipes de spécialistes financiers, comment voulez-vous que les 80 conseillers municipaux que nous sommes s'entendent pour faire la même chose? J'en resterai là, mais je trouve que cette affaire n'est pas piquée des vers! (*Applaudissements.*)

M^{me} Virginie Studemann (S). Je prends la parole pour revenir sur deux ou trois affirmations erronées que j'ai malheureusement entendues cette année... comme l'année dernière, d'ailleurs.

Je commence par le projet de budget dont on ne verrait soi-disant pas les priorités. On l'a répété plus d'une fois: nous avons reçu des documents certes un peu épais – mais nous sommes censés les étudier pendant plusieurs semaines – où les priorités du Conseil administratif sont formulées aussi bien de manière générale que par département. Je souligne à nouveau qu'il s'agit des familles, de la petite enfance, des crèches, de la sécurité, de l'emploi.

Je déplore le double discours électoraliste, en ces temps de campagne, de certaines et certains qui sont candidates et candidats au Grand Conseil. On les verra sur des affiches «cul de bus», comme on dit, avec des slogans politiques en faveur de la famille, de la sécurité et de l'emploi. Or, ce sont malheureusement les mêmes, sur les bancs de la droite et particulièrement au Parti démocrate-chrétien, qui se plaignent ce soir d'un prétendu manque de priorités du projet de budget 2014.

Mais il y en a, des priorités! Je pense notamment aux nouvelles places de crèches déjà évoquées par la magistrate. Cette ligne budgétaire augmente de plus de 5 millions de francs. Il est aussi prévu de renforcer le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) en engageant du personnel dans le domaine de la restauration scolaire.

Tout cela, la droite l'affiche et le déclare mais, quand il s'agit de prendre les engagements que cela implique et de faire notre travail de conseillères municipales et de conseillers municipaux, elle n'est plus là! Son attitude n'est donc qu'une pose politique.

Les représentants de la droite affirment ce soir que, comme la gauche a gagné le vote d'entrée en matière sur le projet de budget 2014, ils refuseront son renvoi commission. Or, nous savons toutes et tous que ce travail en commission est nécessaire – non seulement pour le vote du budget, mais également pour mener à bien notre mission tout au long de l'année.

La magistrate l'a dit, le renvoi du projet de budget en commission des finances et dans les commissions spécialisées est une spécificité de la Ville de Genève. C'est surtout l'occasion d'entendre les magistrats évoquer leur politique et les priorités qu'ils entendent fixer, chacune et chacun, dans leurs départements respectifs. Pour nous, conseillères municipales et conseillers municipaux, le débat budgétaire est l'occasion de poser des questions sur les chiffres, mais aussi sur des aspects plus généraux du fonctionnement de la municipalité pendant l'année.

La preuve: tous les groupes politiques participent à ce processus en étudiant le budget ligne par ligne pour chaque département et en posant des questions à ce sujet. Ce travail, il faut le faire! Il est fastidieux et long, mais nécessaire. D'ailleurs, certaines et certains commissaires se plaignent même du peu de temps accordé aux commissions spécialisées pour rendre leur rapport, lequel servira par la suite au rapport général de la commission des finances.

Je m'étonne donc que d'aucuns veuillent encore accélérer la procédure. C'est ce qu'a défendu M. Bertinat tout à l'heure, mais d'autres membres de la droite en avaient déjà parlé dans la presse, arguant qu'après tout on pourrait presque attendre les estimations financières de mi-octobre. Mesdames et Messieurs, vous savez très bien qu'il est impossible de travailler correctement sur le budget dans les commissions spécialisées, si cela ne peut se faire dans des délais décents. Vous le savez d'autant mieux que nous avons reçu un planning des travaux budgétaires.

Lors de la dernière séance de la commission des finances, son président M. Lathion a d'ailleurs précisé que l'examen du projet de budget 2014 serait difficile en particulier pour la commission de la culture, car elle n'aurait que quelques jours pour rendre son rapport. M. Simon Brandt lui-même, dans son rapport de l'année dernière concernant le sport, avait précisé en préambule qu'il avait dû effectuer son travail de rédaction dans un laps de temps très court. Il s'excusait même de ses éventuelles erreurs dues à cette précipitation.

A gauche comme à droite, nous savons tous que, même en acceptant ce soir l'entrée en matière et le renvoi en commission du projet de budget 2014, le temps qui nous est imparti pour l'étudier est déjà limité. Vouloir reporter ce débat à plus

tard relève donc uniquement de la pose politique, et non d'un travail sérieux de conseillères municipales et de conseillers municipaux.

Je voulais revenir encore sur le fait que certains accusent le Conseil administratif de simplement «copier-coller» le même budget d'une année à l'autre. Il y a deux visions: soit on se plaint que tout le processus ronronne, soit on prend ses responsabilités en matière de continuité budgétaire – c'est-à-dire de continuité du service public et des prestations offertes aux habitantes et aux habitants. Je pense qu'en tant que citoyens nous sommes tous très contents de profiter de cette continuité-là! Nous sommes contents d'avoir des écoles régulièrement nettoyyées, des bibliothèques ouvertes au public, des piscines...

Prétendre que l'on veut révolutionner le budget, c'est donc adopter une pose politique. Nous savons pertinemment que l'adoption du budget de la Ville de Genève implique le maintien d'un certain nombre de prestations que nous devons garantir à la population. Or, c'est en votant le budget dans sa continuité que nous y parvenons.

Tout cela pour inviter le plénum à renvoyer le projet de budget 2014 en commission des finances et dans les commissions spécialisées, afin que nous puissions faire notre travail et que nous soyons des élues et des élus responsables, comme l'a dit ma préopinante M^{me} Salika Wenger, et non pas seulement des candidates ou des candidats au Grand Conseil.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, faire un travail responsable, c'est justement renvoyer ce projet de budget 2014 – si c'est encore possible – au Conseil administratif pour qu'il revoie sa copie! On l'a dit, nous ne sommes pas des technocrates spécialistes des finances; nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur le bien-fondé de telle ou telle enveloppe budgétaire service par service, ou sur la bonne manière de distribuer l'argent autrement.

Nous pouvons bien «faire notre marché» en commission, chacun disant qu'il voudrait plus ici et moins là, telle ou telle subvention pas ici mais là... Nous avons déjà procédé ainsi à de nombreuses reprises, on sait avec quel résultat: finalement, la politique publique est appliquée par le Conseil administratif, qui arrange les chiffres comme ça l'arrange!

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas ce qui nous est demandé aujourd'hui. Nous aimerions que l'exécutif nous présente un budget équilibré. Nous sommes parvenus à l'équilibre deux années de suite grâce à un énorme travail, mis ce n'est pas aux conseillers municipaux de s'en charger. Nous ne sommes pas des spécialistes! Certes, nous effectuerons un certain travail au final, mais l'essentiel doit avoir été fait en amont.

Madame Salerno, dans votre discours d'introduction, vous nous avez dit que c'était finalement notre projet de budget que nous étions censés accepter. Oui, c'est bien notre projet de budget, mais c'est à vous, l'exécutif, que nous demandons de nous le présenter – et il faut qu'il tienne la route! Nous ne pouvons pas faire votre travail! C'est vous qui disposez des spécialistes adéquats.

Vous avez reproché à M. Genecand de se tromper en comparant le niveau de la dette de 2014 avec celui de 2003, alors que, selon vous, il est à comparer avec celui de 1993. Pour ma part, je remonte simplement deux ans en arrière: après avoir été maintenue à 1,41 milliard de francs pendant trois années consécutives, la dette a pris l'ascenseur et augmenté tout à coup de 200 millions de francs en deux ans... Même s'il faut effectivement tenir compte de la recapitalisation de la CAP, l'avenir ne s'annonce pas rose! Si nous continuons à prendre cette tangente, dans deux ans, nous aurons atteint les fameux chiffres de 1993, justement.

On connaît la politique actuelle en matière de crèches, selon les lois et les modifications qui ont été votées. Certes, on essaie de créer de nouvelles places de crèche mais, si l'application des règlements de ces institutions de la petite enfance était moins psychorigide, nous pourrions sans doute proposer une amélioration notoire de l'accueil des enfants. Un récent article de presse évoquait d'ailleurs ce problème: aujourd'hui, il est impossible de changer les jours où son enfant est à la crèche, alors qu'il dépend simplement de la volonté des services administratifs de recalculer les coûts y afférents pour redéfinir la disponibilité des places. Si l'on pouvait abolir la psychorigidité des services administratifs, on ferait des économies dans certains secteurs!

Evidemment, mon groupe soutiendra toute mesure prévue pour améliorer la sécurité. On l'a dit tout à l'heure au sujet des pompiers, il faudra encore faire un effort dans les années à venir. Le plus tôt sera le mieux... En tout cas, vu l'insécurité qui règne actuellement à Genève, il est important d'y consacrer les moyens budgétaires considérables qui s'imposent.

Ce que je vois dans le document que l'on nous soumet ce soir, c'est un projet de budget 2014 qui dépasse de 25 millions de francs les moyens actuels de la Ville de Genève et de plus de 28 millions de francs le budget de l'année 2013. Il faudra donc travailler d'arrache-pied pour revenir à l'équilibre budgétaire. Comme le disaient M. Bertinat et M. Rudaz, si les 80 membres du Conseil municipal doivent faire le boulot de quelques spécialistes, ils ne devront pas ménager leurs efforts!

Le président. Nous poursuivrons ce débat à 20 h 30. Chers collègues, je vous souhaite un excellent appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	906
2. Communications du bureau du Conseil municipal	906
3. Prestation de serment de M ^{me} Delphine Wuest, remplaçant M. Julien Cart, conseiller municipal démissionnaire	908
4. Pétitions.	908
5. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2014 (PR-1035)	909

Le mémorialiste:
Ramzi Touma